

PER
S-254

BULLETIN BULLETIN BULLETIN BULLETIN



Publication de la
*Société de Philosophie
du Québec*

1984-1985

Volume 18, numéro 6
Automne 1993

SOMMAIRE

-
- Éditorial
p. 3
 - Lettre à la Ministre Robillard
p. 6
 - Coup de coeur pour la
philosophie
p. 8
-
- Commission parlementaire
p. 13
-
- Lettre ouverte aux
fossoyeurs de la philosophie
p.27
-
- Rapport du président
p. 42
 - Lettre de Jean-Claude
Simard
p.47
-

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE
PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Michel Seimour
président
Luc Bégin
1er vice-président
Louis Gravel
2ième vice-président
Yvon Cayouette
secrétaire
Michel Robert
2ième secrétaire
Robert Tremblay
trésorier
Jacques Aumètre
trésorier adjoint
Josiane Boulad-Ayoub
dir. *Philosophiques*
Luc Thériault
dir. *Bulletin*

COMITÉ DE RÉDACTION
DU BULLETIN

Luc Thériault
directeur
Martin Godon
directeur adjoint

INFOGRAPHIE ET MONTAGE:
Danielle-Claude Bélanger



Depuis près d'un an,
une nouvelle équipe de direction veille aux
destinées du *Bulletin* de la société de
philosophie du Québec.

Malgré quelques petits ajustements qui sont
encore à réaliser, nous sommes fiers des résultats déjà
obtenus. Cependant, la direction
du *Bulletin* ne peut tout réaliser elle-même.
C'est pourquoi nous faisons appel à votre bonne volonté
afin de mettre sur pied une équipe qui serait chargée
de la rédaction.

Si vous désirez collaborer, veuillez nous communiquer
vos nom, adresse et numéro de téléphone.

Notre adresse est :

Le Bulletin de la Société de philosophie du Québec.
Case postale 1370
place Bonaventure
Montréal, Québec
H5A 1H2

* Prenez bien soin d'indiquer sur l'enveloppe
qu'il s'agit de courrier destiné au *Bulletin*.

Le Cégep du Vieux Montréal contribue finan-
cièrement à la publication du *Bulletin* de la
Société de philosophie du Québec.
Le *Bulletin* de la Société de philosophie du
Québec est imprimé et posté par les services du
Cégep du Vieux Montréal.



Le Bureau de direction de la S.P.Q. tient à
remercier le C.V.M. et plus particulièrement son
Directeur général,
monsieur Alain Lallier, pour leur appui.

La voie de la vigilance

ÉDITORIAL

Robert Tremblay

pour le Bureau de direction

Il faut saluer le consensus intervenu à la réunion du 19 novembre 1993 de la Coordination provinciale de philosophie. Malgré les délais déraisonnables qui ont été imposés au Comité de rédaction et au coordonnateur provincial de philosophie, une vaste consultation a eu lieu dans les départements collégiaux de philosophie à propos des projets pour les deux cours communs et obligatoires de philosophie qui appartiennent au bloc ministériel de la formation générale. La grande majorité des représentants des départements se sont présentés avec des mandats précis, témoignant du grand sérieux de la consultation en cours.

Le premier cours se présenterait comme une introduction à la philosophie équilibrée et très allégée par rapport au projet initial qui était trop ambitieux et par endroits trop pointu. On y retrouverait les références qui avaient fait consensus l'an dernier : naissance de la philosophie dans l'antiquité grecque, spécificité du discours philosophique, logique et

méthodologie du texte argumentatif. Le second deviendrait une exploration de quelques conceptions philosophiques de l'être humain à l'époque moderne et contemporaine et une initiation au commentaire philosophique. Dans les deux cas, les thématiques obligatoires devraient représenter environ les deux tiers d'une session régulière, ce qui laisse une grande liberté académique aux professeurs tout en assurant un fond culturel commun aux élèves.

Cette proposition est réaliste et retient certains des meilleurs éléments du travail accompli ces dernières années, entre autres l'idée de concevoir les trois cours obligatoires de philosophie comme une séquence thématique et méthodologique ordonnée. Il faut souhaiter que le ministère en retiendra intégralement les suggestions. La vaste majorité des représentants ont appuyé la position synthétique défendue avec brio par les membres du sous-comité pédagogique de la Coordination provinciale, à l'exception de rares dissidents. Ainsi, malgré le cadre étrié dans lequel ils ont dû travailler, une définition platement fonctionnaliste des apprentissages par compétences mesurables, les professeurs de philosophie du collégial auront-ils réussi à faire la

preuve de leur maturité collective et de leur sens des responsabilités, dans le contexte extrêmement pénible de la perte définitive de l'un des quatre cours de philosophie.

Il importe cependant de renforcer le mouvement d'unité et de résistance à l'aplatissement bureaucratique, mouvement qui semble être l'héritage commun de la lutte menée par la Coordination provinciale et la Coalition pour la défense de la philosophie au collégial depuis un an. Il faut renforcer la solidarité et l'unité du milieu philosophique autour d'un certain nombre d'enjeux qui sont toujours d'actualité, car l'heure n'est pas à l'endormissement.

1) Le cours de philosophie de la formation propre au programme

Il y a des gens qui semblent croire que l'enseignement des principes éthiques, politiques ou des conceptions de l'être humain doit varier selon le programme d'étude de l'étudiant. Ainsi, il y aurait une éthique particulière pour les étudiants en électronique, une démocratie particulière pour ceux qui se spécialisent en design d'intérieur et une conception de l'être humain

propre aux sciences pures ou à l'informatique ! Il faut rappeler que les professeurs de philosophie ne sont ni des moralistes, ni des déontologues, et que la réflexion éthique se développe dans des sphères de pensée où l'attention au singulier s'inspire de principes à portée universelle. En ce sens, on doit saluer la décision deux fois affirmée de la Coordination provinciale, à l'effet que le cours propre au programme soit un authentique cours d'éthique et de philosophie politique, tant il est vrai que l'éthique ne saurait être comprise hors de sa dimension sociale. On peut aussi comprendre de cette orientation que si les professeurs de philosophie sont d'accord pour adapter leur pédagogie aux diverses clientèles définies par les programmes, ils refusent de transformer ce cours en cours de service où la substance de ce qui fait la spécificité de la réflexion philosophique serait perdue.

2) *La place de la philosophie dans les cours complémentaires*

L'étudiant doit choisir trois cours complémentaires au sein d'une banque organisée selon cinq thèmes exclusifs — sciences humaines, sciences et technologies, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique — mais ne peut choisir de cours appartenant à son propre programme d'étude. En l'absence d'orientations claires, d'inutiles luttes de disciplines se dérouleront dans les collèges pour les fractions de tâche que représentent ces cours. Les administrateurs admettent volontiers qu'ils devront tenir compte des mises en disponibilité dans l'attribution de ces cours. Pour l'heure

il semblerait, mais ce n'est là qu'une rumeur, que la philosophie n'aurait, qu'une place limitée et peu sûre en sciences humaines, en science et technologie et en esthétique. Cependant la définition des objectifs et standards de ces ensembles de formation risquent d'être très limitative. Il faut veiller à ce que les définitions de ces cours ne représentent pas un appauvrissement de la formation générale et que la philosophie puisse y occuper toute la place qui lui revient. De grandes batailles locales sont à prévoir à ce propos.

La défense de la philosophie dans ce cadre suscite des problèmes évidents. La philosophie se conçoit aisément comme une réflexion de second niveau, comme un supplément de formation sur une matière déjà connue. Cependant, le champ des complémentaires est défini comme un élargissement de la formation en dehors du cadre imposé par la spécialité. On ne saurait donc y inscrire des cours d'épistémologie le moins poussés, car ces cours s'adresseront à des élèves inscrits en dehors des disciplines sur lesquelles cette épistémologie réfléchirait. Imaginons une épistémologie des sciences naturelles qui s'adresserait à des élèves en art, ou une épistémologie des sciences humaines pour des élèves en techniques forestières ! Cette contrainte pourrait entraîner un rétrécissement des options qui s'offrent à nous dans l'offre des cours complémentaires.

3) *La place de la philosophie dans les programmes pré-universitaires*

Il semble que la place de la discipline philosophie dans les pro-

grammes pré-universitaires soit très inégale d'un collège à l'autre. En sciences exactes, nous sommes absents, alors qu'il y aurait intérêt à ce que ces élèves entendent au moins une fois parler d'épistémologie critique afin de ne pas céder d'emblée au scientisme. En sciences humaines, la situation varie de l'absence totale à une présence fragile (dans les cours de synthèse) jusqu'à une place prépondérante (certains collèges offrent jusqu'à quatre cours de philosophie en sciences humaines, alors que d'autres n'en offrent aucun). Pour ce qui est des lettres ou des communications, il ne semble pas que nous soyons très présents. Pourtant dans chacun de ces secteurs nous avons beaucoup à apporter et peu l'occasion de le faire. Nous devrions profiter des révisions de programmes pour rappeler notre héritage en ces domaines.

4) *La rigueur et la cohérence des enseignements philosophiques au collégial*

Certes, le renouveau a été souhaité par les professeurs de philosophie, indépendamment des visées réformatrices du ministère, et depuis longtemps. Nous avons perdu du terrain, d'accord. Mais l'occasion nous est aussi donnée de faire la preuve du sérieux de nos intentions. Il faut profiter de la réforme pour introduire plus de rigueur et plus de cohérence dans l'enseignement de la philosophie au collégial, afin de ne plus jamais avoir à prêter le flanc aux attaques faciles dont les médias ont fait leurs choux gras durant la Commission parlementaire. En ces matières, ce sont les départements pris un à un qui portent les plus grandes

responsabilités sur leurs épaules.

En raison de ces nombreux combats que nous devons mener pour la promotion de la philosophie dans nos collèges, il est très important que les professeurs de philosophie poursuivent et intensifient les échanges d'information et construisent de nouvelles solidarités, à l'image de celle qui s'est manifestée lors de la mémorable journée de ralliement du 24 avril dernier, «Coup de cœur pour la philosophie». La Société de philosophie du Québec est toute disposée à poursuivre ses efforts en ce sens en collaboration avec les autres partenaires du milieu, notamment avec les départements de philosophie des collèges et des universités, les associations philosophiques et bien sûr la Coordination provinciale. Ce *Bulletin* pourrait en devenir l'un des principaux instruments.

Parmi les sujets de grande inquiétude qui demeurent, il faut certainement mentionner la situation de l'emploi dans les départements de philosophie collégiaux. Dans l'état actuel des choses, les départements de philosophie verront près du quart de leurs effectifs mis en disponibilité d'ici un an. Des centaines de professeurs non-permanents, dont certains ont jusqu'à douze ans d'ancienneté, seront mis au chômage. Aucune mesure n'a encore été annoncée, mais il semble bien que les présumés programmes de recyclage et de remplacement ne s'adresseront qu'aux permanents mis en disponibilité, dont la moyenne d'âge oscillera autour de quarante-cinq ans. Quel inconcevable gaspillage de compétences et de bonne volonté ! Quel terrible

appauvrissement humain et intellectuel des départements collégiaux de philosophie ! Quel impossible pari que de s'engager dans la voie du renouveau sans l'enthousiasme et les compétences de la relève ! Quel scandale pour la jeune génération et les femmes qui commençaient à faire sentir leur présence vivifiante dans les départements de philosophie ! Il faut absolument que la situation des non-permanents soit prise en compte dans l'application de cette réforme. N'oublions pas, en outre, que la loi 198, adoptée le 15 juin dernier, prévoit une augmentation de tâche de 12% d'ici 1998 pour tout le personnel de la fonction publique, ce qui, dans le contexte actuel, représente ni plus ni moins qu'une catastrophe pour tous les enseignants qui perdront leurs emplois et pour ceux qui resteront et qui verront leur nombre d'élèves par session augmenter de 160 à près de 180 ! On voit mal comment un renouveau pourrait s'épanouir dans un tel contexte.

En tant que conservateurs et dispensateurs de cet héritage culturel qu'est la pensée philosophique, les professeurs, les étudiants et les gens de culture qui sont membres de la Société de philosophie du Québec ont réclamé à la Ministre un moratoire partiel d'un an, touchant à la prise de décision finale en ce qui a trait aux définitions des nouveaux cours de philosophie, afin de permettre aux professeurs de collège et à toute personne intéressée à l'avenir de la philosophie de réfléchir et de se prononcer sur ce que devrait être l'avenir des cours de philosophie au collégial. Il faut non seulement éviter de précipiter la réflexion, mais aussi voir

à raffiner les définitions de cours à la lumière de leurs premières applications pédagogiques concrètes. N'oublions pas en hauts lieux que l'apprentissage est aussi affaire de rapports humains, de motivation, de réflexions partagées, d'individualités fragiles en construction. C'est une chose d'inscrire des compétences dans des grilles de programme, une autre de permettre aux élèves de les développer. La philosophie vivante est sensible aux différences individuelles et à la difficulté de ce travail qui consiste à se poser en médiateur entre les jeunes et une tradition culturelle plusieurs fois millénaires dont la profondeur et la hauteur de vue donne encore aujourd'hui matière à penser aux meilleurs esprits dans toutes les branches du savoir et de la création. Nous doutons que les coupures et l'insécurité qui menacent l'enseignement de la philosophie au collégial actuellement soient propices à une amélioration de son enseignement que, par ailleurs, nous sommes une majorité à appeler de nos vœux et de nos engagements.

par Robert Tremblay, pour le Bureau de direction de la SPQ

Michel Seymour, Président intérimaire, Université de Montréal.

André Carrier, 1er vice-président, Cégep Lévis-Lauzon.

Michel Juneau, 2e vice-président, Université d'Ottawa.

Yvon Cayouette, Secrétaire, Cégep de Chicoutimi.

Michel Robert, Secrétaire adjoint, Cégep du Vieux-Montréal.

Robert Tremblay, Trésorier, Cégep du Vieux-Montréal.

Jacques Aumètre, Trésorier adjoint, Université du Québec à Montréal.

Lettre à la Ministre Robillard

Montréal, le 15 novembre 1993

Madame Lucienne Robillard
Ministère de l'enseignement supérieur
et de la science, Cabinet du ministre
1033, rue De La Chevrotière, 7^e étage
Québec, (Qc), G1R 5K9

Madame la ministre,

La Société de Philosophie du Québec (S.P.Q.) est un organisme représentant quelques trois cents professeurs, étudiants et individus qui ont à coeur le sort de la philosophie au Québec. En tant que membres du bureau de direction de la S.P.Q., nous vous demandons un moratoire d'un an sur l'application de la réforme collégiale de l'enseignement de la philosophie. En cela, nous appuyons résolument une position de la Coordination provinciale de philosophie qui a récemment logé une demande semblable auprès du ministère dans la lettre qu'elle faisait parvenir le 22 octobre dernier à monsieur Jean-Yves Marquis, directeur des programmes à la Direction générale de l'enseignement collégial.

La S.P.Q. appuie sa demande sur le fait que le cadre opérationnel fixé par la DGEC lui paraît intenable à plus d'un titre. En obligeant le comité de rédaction à définir des ensembles de formation par la méthode exclusive des compétences, la DGEC dénature

le règlement des études collégiales qui, au chapitre des définitions, présente un «objectif» comme une habileté, une compétence ou une connaissance à acquérir ou à maîtriser. Les ensembles de formation ne seraient que partiellement réalisés s'ils ne font état en aucun point des habiletés et connaissances à acquérir.

D'autre part, la DGEC impose des délais de consultation que nous jugeons déraisonnables et qui risquent d'entraîner de nombreuses erreurs. Les problèmes sont susceptibles de survenir dans la redéfinition qu'exige la réduction du nombre des cours de philosophie. Ils peuvent apparaître aussi du fait que la banque des cours complémentaires est dorénavant organisée selon des thématiques et non des disciplines. On ne saurait minimiser en outre les enjeux entourant la description d'un cours de philosophie adapté à chaque famille de programmes: la Coordination provinciale de philosophie affirme la nécessité d'un cours d'éthique et politique commun à tous les programmes, alors que l'option ministérielle veut faire de l'éthique l'occasion d'une «pensée critique» et d'une «consolidation d'une éthique personnelle et sociale» à partir de cas concrets.

Le ministère devrait également

prendre en considération l'ampleur de la consultation devant être menée auprès de quelque 65 collèges (privés et publics) où se donnent des cours de philosophie. Le travail du comité de rédaction doit tenir compte de l'exigence de préserver le pluralisme dans l'enseignement de la philosophie, dans la mesure où celui-ci permet l'atteinte des objectifs de formation qui sont les seuls éléments à considérer et sont les seuls objets de consultation.

On ne saurait trop insister sur la vive inquiétude suscitée par le dépôt en octobre 1993 du rapport sur les deux ensembles de formation générale commune, rapport qui témoigne à l'évidence des conditions déraisonnables qui ont été imposées au Comité de rédaction. Le ministère devrait en outre prendre en considération les délais inévitables qui surviennent du fait d'avoir à revoir en profondeur les contenus de l'enseignement collégial de la philosophie, étant donné que la formation commune prépare sans discrimination les plus forts et les plus faibles au marché du travail ou à l'université, et que la philosophie est abordée pour une première fois par les élèves issus de la formation secondaire.

Nous vous demandons de reconnaître le statut particulier de l'enseignement de la philosophie, qui

se présente à la fois comme élément de formation générale intégré aux programmes d'études et comme un élément de formation générale complémentaire aux programmes, ce qui la met hors programme partout, et lui octroie un statut hybride. Il faut prendre acte du fait que des luttes se jouent présentement entre les disciplines pour la formation complémentaire. La résolution de ces luttes aura un impact majeur sur la gestion de la main-d'œuvre et le surplus d'effectifs des enseignants qu'entraîne la réforme dans toutes les disciplines.

L'harmonisation des programmes avec le secondaire par le jeu des modules, la réduction thématique des cours complémentaires, la réduction quantitative des cours d'éducation physique et de philosophie et le déplacement de la main-d'œuvre intellectuelle vers les cours de français et d'anglais langue seconde sont autant de facteurs qui viennent singulièrement alourdir la mise en application de la réforme.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun bilan n'a été réalisé concernant l'enseignement de la philosophie ces dernières années. Il faudrait aussi tenir compte de la difficulté d'enseigner la philosophie et d'en penser l'enseignement, à preuve les quelque 800 pages récemment publiées (août 1993) avec le concours de l'Unesco sur l'état de la philosophie en Europe aujourd'hui. Il faudrait également mesurer l'impact de la réforme sur l'enseignement universitaire de la philosophie et prendre acte de la collaboration exigée par les deux ordres d'enseignement.

Nous vous demandons enfin de tenir compte des perspectives de développement de l'enseignement

collégial de la philosophie dans le cadre d'un DEC général ou enrichi, de même que dans le cadre de divers programmes où la discipline pourrait être enseignée comme cours de concentration. Les discussions à ce sujet sont à peine entamées, mais méritent d'être poursuivies.

La S.P.Q., en demandant un moratoire d'un an, veut empêcher toute précipitation. Nous appuyons la ferme résolution des enseignants de philosophie de faire de la réforme l'occasion d'un renouveau, en prenant le temps d'établir les paramètres de la formation et de bien peser les perspectives des prochaines années. Se «hâter lentement» donne à la critique son sens et offre à la démarche l'assurance du bien-fondé. Rien n'est plus exigeant que de fonder en raison ce qui doit être fait.

Notre requête ne doit pas être interprétée comme un moyen de retarder le travail de rédaction. Celui-ci devrait au contraire se poursuivre, mais le moratoire offrirait le temps requis pour les débats et la recherche d'ententes, quitte à ce que les ensembles de formation soient revus de fond en comble. Plus encore, la mise au point des cours qui devront être donnés suite aux énoncés de formation devrait pouvoir rétroagir pendant une session ou deux sur ces énoncés avant de devenir définitifs. De cette manière, les plans ministériels de formation seraient validés, voire corrigés, par un premier exercice de formation sur le terrain, le tout à l'avantage des élèves et professeur-e-s et de l'image publique de la formation collégiale.

Loin de retarder indûment l'application de la réforme, la proposition de la S.P.Q. vise à faire en sorte que le débat intellectuel actuellement en cours s'approfondisse

et qu'il tourne à l'avantage d'une formation de qualité. La consultation ministérielle a voulu se fonder sur l'expertise des professeur-e-s. La S.P.Q. demande donc que les conditions d'exercice de cette expertise soient telles qu'elles permettent aux professeur-e-s de philosophie d'exercer au mieux leur métier, à commencer par le fait de concevoir ce qu'ils devront par la suite réaliser. Le temps demandé est celui de la prudence professionnelle et de la patience conceptuelle, deux qualités exigibles dans l'exercice de la raison.

Nous vous prions, madame la ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel Seymour

pour le Bureau de direction de la Société de philosophie du Québec:

Michel Seymour, Président intérimaire, Université de Montréal

André Carrier, 1er vice-président, Cégep Lévis-Lauzon

Robert Tremblay, Trésorier, Cégep du Vieux-Montréal

Yvon Cayouette, secrétaire, Cégep de Chicoutimi

Michel Robert, secrétaire adjoint, Cégep du Vieux-Montréal

Jacques Aumètre, trésorier adjoint, Université du Québec à Montréal

Michel Juneau, 2e vice-président, Université d'Ottawa

c.c.: Coordonnateurs de département collégiaux

Directeurs de département universitaires

1 La philosophie en Europe, sous la direction de Raymond Klibansky et David Pears, Folio, «essais», 1993.

Journée du 24 avril 1993

Coup de coeur pour la philosophie

Extraits de quelques allocutions

Samedi, dans une salle trop sombre pour le temps qu'il faisait, quelque 200 professeurs et amis de la philosophie venus de tous horizons professionnels ont parlé avec émotion et passion de leur résistance à cette énième tentative d'effriter l'apprentissage «de cette mécanique du rêve»

(Richard Desjardins).

Les dizaines et les dizaines de témoignages d'appui qui ont été livrés étaient ensoleillants, dynamisants, porteurs d'espoir dans un monde où le langage du coeur fait si cruellement défaut. «Aujourd'hui, encore une fois, la philosophie crie au secours», a rappelé Pierre Jasmin, porte-parole des Artistes pour la paix. Mais dehors, c'est le monde qui crie: «Au secours la philosophie!»

De qualité totale dans l'enseignement, de l'importance de voir large et clair, des nécessaires apprentissages pour devenir des êtres humains équipés pour affronter un monde en train de dérapier et de se réinventer, de cela on ne parle pas beaucoup dans le projet de réforme. Alors que c'est de cela exactement que s'occupent les professeurs de philosophie.

Alors que la tendance lourde (autant en Europe qu'aux USA et au Canada) est à l'accroissement du nombre d'heures, à l'ouverture du corpus philosophique et à la satisfaction de

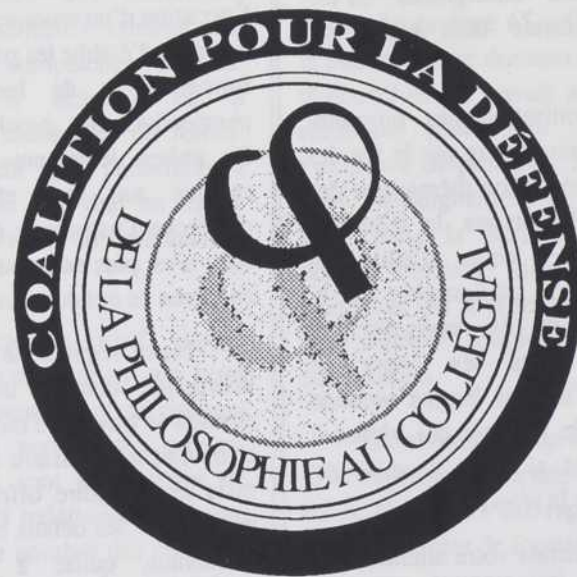
nouvelles clientèles, la philosophe Louise Marcil soulignait que le Québec se retrouvera dans quelques années parfaitement à contre-courant avec un enseignement de la philosophie étriqué, ratatiné, mal adapté au nouveau siècle.

(Message de Fernand Dumont)

Je regrette de ne pouvoir participer à la manifestation des professeurs de philosophie à laquelle on m'a invité. Je tiens cependant à assurer les

organisateurs de ma profonde solidarité.

Ces changements ont été conçus dans le secret. Une commission parlementaire les a précédés; mais les premiers artisans de l'éducation, c'est-à-dire les professeurs, ont été tenus à l'écart. Dans le cas de la philosophie, on sait qu'un important travail de réflexion a été poursuivi depuis des mois par les responsables; on pouvait en attendre de grands progrès. Tous ces efforts ont été méconnus au profit d'une décision



qui n'en paraît que plus arbitraire. Il y a là un signe entre autres d'un état d'esprit bureaucratique contraire à un vrai mouvement de réforme.

Car, on s'en rend compte un peu partout: il est urgent de s'engager dans une révision d'ensemble de notre système d'enseignement, plutôt que de se borner à un rapiécage. Il semble que l'on veuille contourner cette exigence plutôt que de l'affronter. Peut-être veut-on rassurer à bon compte une opinion publique qui s'inquiète de lacunes graves, dont la piètre connaissance du français n'est qu'un symptôme plus éclatant que les autres. C'est pourquoi, il serait malheureux que les professeurs de philosophie se bornent à défendre leur discipline. Les artisans de l'éducation ont une plus grande responsabilité: celle de réclamer inlassablement une authentique réforme de l'éducation.

(Doris Lussier)

J'allais dire mes chers collègues puisque je suis un vieux professeur de philosophie et que c'est ma nostalgie de l'enseignement autant que ma solidarité qui me fait monter aux barricades avec vous pour défendre notre discipline contre les assauts réducteurs des responsables irresponsables qui veulent la reléguer au rang des inutilités publiques.

Je pense en ce moment à nos chers étudiants qui seront les premières victimes de la politique rétrograde qui se prépare. En effet, si en sortant du cégep nos étudiants ne savent ni comment écrire ni comment penser, à quoi leur aura servi d'être tant d'années à l'école, je nous le demande.

C'est la philosophie qui informe notre science et qui forme notre conscience. Sa nécessité est non seulement intellectuelle, elle est

vitale. La philosophie est la mère de nos connaissances et la maîtresse de nos vies. Elle est plus qu'une science, elle est une sagesse.

Les sombres dinosaures qui prétendent devant le monde qu'elle n'est qu'un luxe et que les gens pratiques n'ont pas besoin d'elle démontrent par leur ignorance même que c'est eux qui en auraient le plus besoin.

Et on voudrait lui faire la portion congrue dans les programmes scolaires? Moi, je dis que c'est une erreur pédagogique, une grave imprudence politique et le péché contre l'esprit. Le seul qui soit impardonné, m'a déjà dit mon curé...

(Yvon Rivard)

Tout le monde sait, pour en avoir fait l'expérience, que la pire épreuve de la pensée, c'est le vide. Je ne parle pas du vide des grands espaces infinis, car ce vide-là provoque, soutient et nourrit la pensée. Non, je parle plutôt de ce vide que devient la pensée quand elle perd de vue la réalité qu'elle veut atteindre, quand elle s'épuise à créer des formes sans contenu. Cette pensée, qu'on pourrait qualifier de technocratique, se gargarise de mots et de concepts aussi creux que des slogans politiques ou publicitaires. Voilà pourquoi le projet de réforme de la ministre Robillard est irréfutable, inattaquable.

Si la ministre veut laisser sa marque, si elle veut améliorer la vie intellectuelle dans les collèges, qu'elle maintienne la séquence actuelle des cours de philosophie qui constitue l'un des acquis majeurs de la réforme précédente. Car cela, on ne le dit pas assez, et je profite aujourd'hui de l'occasion de le redire: si le cours classique de jadis m'avait offert les

cours de philosophie qui se donnent dans les cégeps, je crois, madame la ministre, que je serais mieux armé, que le Québec serait mieux armé pour résister à la tentation de croire que le monde, que la pensée humaine recommencent à tous les vingt-cinq ans.

(Richard L'Heureux)

Je suis économiste-conseil, travaillant surtout pour les gouvernements et les organisations internationales.

Certains ont soulevé ici que c'est au nom de la rationalité économique qu'on veut réduire le temps d'enseignement consacré à la philosophie. Je voudrais corriger cette impression pour dire que c'est au nom de la rationalité économique telle qu'elle est perçue par le ministre de l'éducation et ses administrateurs, une perception qui à mon sens sous-estime la valeur de la philosophie.

Il y a quelques années, une enquête avait été menée auprès des milieux d'affaires américains pour savoir quel était le meilleur type de formation de MBA: la méthode théorique, basée sur l'application de modèles de décision analytique, ou la méthode de l'étude de cas, utilisée notamment à l'Université Harvard. Les milieux d'affaires ont répondu à côté de la question: «Donnez-nous des gens capables de bien communiquer» i.e., capables de bien formuler un problème, de bien le présenter pour en faire clairement ressortir les enjeux...

Autre exemple illustrant l'intérêt des milieux d'affaires pour la formation générale: cette tradition des milieux de la banque à Londres de recruter des diplômés d'histoire, de littérature, de philosophie des grandes universités... La formation aux

techniques bancaires se faisait dans l'entreprise.

Plus récemment, une étude du Conference Board mettait au sommet des critères d'embauche la capacité de bien communiquer.

Ces exemples viennent à l'appui du maintien de la formation philosophique dans la formation collégiale. La formation philosophique est essentielle à mon avis à l'acquisition de la capacité d'analyser, de penser de façon critique, de remettre en question les méthodes apprises, les idées reçues, de réfléchir sur les fondements de la vérité, de la justice.

J'ai voulu apporter mon appui à la campagne pour donner sa place à la philosophie dans les programmes d'éducation collégiale, car je crois qu'elle est essentielle à la formation d'individus libres, capables de se prendre en main sur le plan personnel comme sur le plan professionnel.

(Jacques Dufresne)

Le nouveau contenu des quatre cours de philosophie marque un progrès considérable par rapport aux versions antérieures du programme officiel. Compte tenu du nouveau désordre national et mondial qui frappait les esprits au moment où les cégeps ont été créés, il faudrait peut-être féliciter les philosophes québécois de n'avoir mis qu'un quart de siècle à atteindre un tel objectif.

Un mot en conclusion sur l'ensemble du projet de réforme. Je suis depuis longtemps persuadé que seuls des examens nationaux ou des examens régionaux ou institutionnels corrigés anonymement régleraient le problème de l'évaluation. La solution bureaucratique proposée par la ministre est condamnée au plus coûteux des échecs. Son projet de réforme

mériterait d'être relégué aux oubliettes pour cette seule raison.

(Georges-Henri Lévesque, dominicain)

Si ma vie, mes écrits, mes cours et discours n'avaient pas été inspirés autant par une solide philosophie que par une forte théologie, je suis sûr qu'ils n'auraient jamais pu exercer l'influence qu'on a bien voulu manifestement leur accorder.

(Raoul Duguay)

Cet immense vaisseau planétaire qu'est l'entreprise humaine, est actuellement figé dans la fiction de la matière solide et hypnotisé par la réalité virtuelle du plein emploi et de la rentabilité. Les technologues de l'éducation, en croyant accélérer le processus de la productivité sociale, ont décidé de couper la tête et les pieds d'une génération dont le futur est de plus en plus menacé par les fluctuations du marché mondial.

«Un esprit sain dans un corps sain» devient ici un adage pédagogique dénué de sens. En sabrant dans les cours de philosophie, on coupe la tête de la société de demain, en réduisant le temps qui lui est nécessaire pour accéder à la substance de sa pensée. Et en réduisant les cours d'éducation physique, on lui coupe les pieds, l'empêchant ainsi de danser et de célébrer le sens qu'elle a trouvé à la vie.

La question qui se pose ici, est la réponse. La chose la plus importante que j'ai apprise en philosophie, c'est d'apprendre à poser la bonne question.

Chose certaine, quelle que soit la question que l'on pose pour justifier notre raison d'être, pour donner un

sens à notre vie, elle sera toujours la bonne si elle accélère le processus d'évolution vers notre mieux être et notre plus être et si elle correspond à un «oui» à notre propre vie et à toutes les formes de vie sur Terre ou dans l'Univers.

Il est curieux de constater que les esprits les plus avancés signalent que les besoins majeurs des années 90 sont le retour à la substance et aux valeurs humaines fondamentales. Parce que le monde de «l'avoir» n'a pas de sens en soi parce qu'il ne pose pas la bonne question, cela suffit pour qu'il fasse appel à la philosophie pour savoir pourquoi il existe et comment être.

(Pierre Dansereau)

Les rapports de la science à la philosophie sont plus nécessaires que jamais. La complexité du problème mondial et ses répercussions locales ne peuvent être envisagées par les seules forces de la science. Si l'expérience proprement philosophique ne s'insère pas assez tôt dans le processus d'éducation, elle aura beaucoup de mal à émerger plus tard. La problématique environnementale et l'implantation de la solidarité mondiale relèvent plus de la philosophie que de la science.

(Marcelle Ferron)

Je ne vois pas du tout le pourquoi de cette réforme.

Est-ce qu'on veut faire de nous des illettrés? Est-ce simplement par mesure d'économie? Alors, moi, j'appelle ça des économies de bout de chandelles!

(Jean-Paul Desbiens)

De par leur nature, la langue

maternelle et la philosophie sont des instruments privilégiés de formation fondamentale. La disparition ou la réduction de ces deux disciplines au niveau collégial ruinerait le sens même de ce niveau d'enseignement. Autrement dit, si ces deux disciplines perdaient leur caractère commun et obligatoire, quelle raison y aurait-il de maintenir les cégeps tels qu'ils ont été conçus et tels qu'on prétend vouloir en «refaire le choix», selon l'expression de la Ministre Robillard?

Il faut maintenir le caractère obligatoire de la philosophie et ce, pour les deux grandes catégories de programmes: les programmes de formation professionnelle et les programmes pré-universitaires.

Les quatre divisions qui ont été choisies et maintenues jusqu'à maintenant se défendent assez bien. Elles auraient besoin d'être refermées, précisées davantage, mais enfin, elles couvrent les grands champs d'une initiation à cette discipline.

Faut-il connaître les 10 catégories d'Aristote? On n'est pas obligé. On n'est pas obligé, non plus, de connaître la table de 12 par coeur. Mais la connaître donne de la liberté, au moins vis-à-vis de sa calculatrice et des piles AA. Et connaître les 10 catégories d'Aristote, cela donne d'abord une forme de liberté intellectuelle, mais surtout, beaucoup de joie intellectuelle, qui sont les seules qui ne lassent jamais.

Je rêve d'un cégep qui offrirait aux jeunes deux ou trois années enchantées», pour reprendre l'expression d'Allan Bloom, pendant lesquelles il peut, s'il en décide ainsi, devenir tout ce qu'il souhaite devenir et passer en revue tous les choix possibles, non seulement ceux qui s'offrent à lui dans l'immédiat ou ceux qui lui seront offerts par la profession qu'il envisage

d'embrasser par la suite, mais aussi tous ceux qui se présentent à lui en sa qualité d'être humain. On ne saurait surestimer l'importance de ces années-là pour un jeune. Elles constituent son unique chance de devenir un être civilisé.» Deux ou trois années de liberté, ce qui ne veut pas dire deux ou trois années de facilité et de complaisance.

C'est au cégep que les jeunes peuvent avoir la chance de faire ce qu'ils ne feront plus jamais.

(Mario Bunge)

Oui l'enseignement de la philosophie aux cégeps n'est pas parfait. La philosophie ne se porte pas très bien aux cégeps ou ailleurs. Quand même, il y a un peu de philosophie aux cégeps. Et ceci est un atout merveilleux. Nos cégépiens ont la chance de penser aux grandes questions générales qui ne se posent qu'aux cours de philosophie. Ceci élargit leur horizon intellectuel, aiguille leur curiosité, et affine leur raisonnement. Ils se posent des problèmes nouveaux, il apprennent à écouter et à analyser des opinions différentes, ils questionnent les dogmes qu'on leur a appris au foyer, etc. Leurs cerveaux s'organisent et se remplissent de questions générales et de principes fondamentaux.

Quand l'enseignement des mathématiques ou de la chimie s'avère être défectueux, on le réforme. Mais quand quelque chose ne va pas dans l'enseignement de la philosophie, on songe à la supprimer. Pourquoi cette différence? Pourquoi ne pas guérir la malade plutôt que la tuer?

Pourquoi ne pas penser sérieusement, et tous ensemble plutôt que d'en haut, à perfectionner la

philosophie aux cégeps? Pourquoi ne pas penser à réviser périodiquement l'enseignement de toutes les disciplines dans tous les niveaux de l'enseignement? Pourquoi ne pas introduire un régime de réformes permanentes, et ceci pas seulement aux cégeps mais dans toutes les organisations, même et surtout dans l'État et dans les affaires, qui sont en crise permanente chez nous depuis une quinzaine d'années?

Admettre honnêtement l'erreur et la corriger, mais jamais se laisser couper la tête! Et jamais cesser de l'utiliser: Use it or lose it!

Vive la philosophie au cégep!
Vive la réforme progressive et permanente de l'enseignement de toutes les disciplines au cégep et ailleurs!

(Jacques Brassard)

S'il est un consensus qui s'est dégagé des travaux de la commission parlementaire sur l'enseignement collégial quant aux cours de philosophie, c'est celui portant sur le resserrement des contenus et la précision des objectifs dans une perspective de formation fondamentale.

Or, est-il besoin de vous rappeler que ce travail est déjà fait? Depuis trois ans, en effet, les professeurs de philosophie, par le biais de la coordination de philosophie, ont élaboré un programme-cadre de quatre cours obligatoires de philosophie en y intégrant les contenus communs et la séquence d'habiletés intellectuelles à acquérir et à maîtriser.

Comment se fait-il que la ministre ait décidé d'ignorer ce travail? Il y a incohérence et contradiction entre le discours ministériel qui se targue de formation fondamentale et le chambardement en

même temps que la réduction des cours de philosophie.

(Denys Arcand)

L'abolition de l'enseignement de la philosophie est tout à fait conséquente avec l'ensemble de nos politiques provinciales. Est-il vraiment nécessaire de connaître Platon pour être fondeur dans une aluminerie à Sept-Îles? A-t-on besoin d'étudier Spinoza pour opérer un bulldozer à la Baie James? Est-ce utile de se familiariser avec Leibnitz pour assembler des chevrolets à Sainte-Thérèse? Est-il essentiel de lire Emmanuel Kant pour mieux encourager les Expos? La pratique de Hegel peut-elle aider à remplir correctement les formulaires de l'assurance-chômage? Les idées de Wittgenstein contribuent-elles à obtenir plus rapidement les prestations de l'aide sociale? Les scieurs de bois et les porteurs d'eau n'ont pas besoin de la philosophie.

(Docteur Réjean Thomas)

Lorsque j'ai terminé mes études en médecine en 1979, je me sentais tout à fait bien outillé pour faire face à la plupart des cas cliniques qui se présenteraient à moi. Les progrès considérables de la science et de la technologie nous procuraient à nous, jeunes médecins, une sorte de puissance face à la plupart des maladies. Toutefois, lorsque je fus confronté aux premiers cas de sida en 1981, les choses changèrent rapidement et surtout brusquement. Tout à coup la machine cessa de répondre à nos questions. Obligé de constater les limites du savoir technique, je me retrouvais devant l'inconnu, le mystère, devant ce qui deviendrait l'Énigme du prochain siècle en médecine. [...]

Dans un premier temps, je

voulus me concentrer sur l'éthique et particulièrement sur la bio-éthique, pensant que cette discipline serait en mesure de répondre à mes attentes. Je me trompais car, trop rivé aux problèmes que soulèvent les dernières trouvailles technologiques, la bio-éthique particularise le débat. Abordant alors les grands philosophes et les grands textes de la tradition, je me rendis compte, non sans peine et par un certain détour, que la véritable réflexion sur les valeurs doit tendre vers ce qu'il y a d'universel chez l'homme. Dans ce sens, un Platon qui s'interroge sur la justice, le bien et le pouvoir du langage, ou un Descartes qui tente de définir la liberté, la volonté et la portée de l'entendement, ou en Kant qui fait la critique de la métaphysique afin de délimiter le pouvoir de la raison et le champ de l'espérance, demeurent des sources d'inspiration intarissables, quels que soient l'époque, le lieu, le sexe et la profession de la personne qui les étudie ou en fait simplement la lecture. [...] Pour ma part, je dirais que si la médecine m'a donné un brin de science, la philosophie me permet d'ouvrir un peu plus ma conscience.

(Réjean Thomas)

[...] méfiez-vous! Car si la réforme de la santé s'est faite sans les médecins, la réforme de l'éducation pourrait bien se concrétiser sans les enseignants.

(Richard Desjardins)

L'important c'est de rêver. Et la philo, c'est la mécanique du rêve. Surtout, la philo empêche d'avoir peur et ça permet d'avancer...



LEKTON

Le département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal vous informe de la parution du vol. III, no 1 de la revue LEKTON

Sous la direction de Jean-Paul de Lagrave

Condorcet

Textes de J. Boulad-Ayoub, A.-M. Chouillet, M. Crampe-Casnabet, C. Gilain, J.-P. de La grave, A. Pons, M. Bréguet, C. Coutel, P. Crépel, M. Grenon, L. Marcil, C. Porset

ISSN 1180-2308

340 pages

Les Cahiers Recherches et Théories

du département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal vous informent de la parution dans la collection Symbolique et idéologie des numéros S 20, S21 et S22

Les Comités d'instruction publique sous la révolution

Principaux rapports et projets de décrets

Fascicule I : Condorcet et Romme, Fascicule II : Lepeletier et Bouquier, Fascicule III : Lakanal et Daunou

Textes revus et présentés par

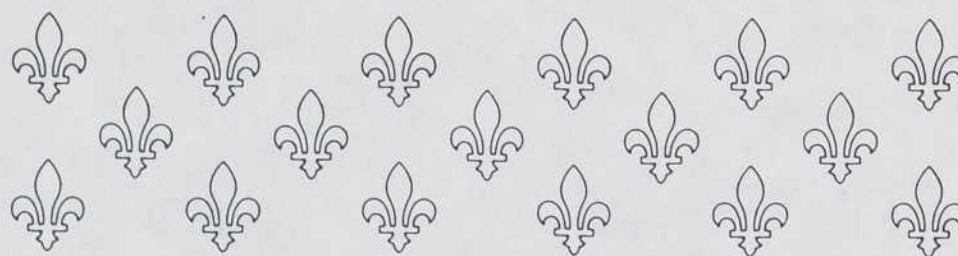
Josiane Boulad-Ayoub,

Michel Grenon

et Serge Leroux

Avec des tableaux statistique informatisés des occurrences conceptuelles et thématiques

1992



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'éducation

Consultations particulières sur le projet de loi 82 – Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives (4)

Le vendredi 14 mai 1993 – No 49

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Mémoires déposés	CE-2603
Auditions Philosophie au collège	CE-2603
Remarques finales M. Jacques Brassard Mme Lucienne Robillard	CE-2613 CE-2614

Autres intervenants

- M. Daniel Bradet, président
- * M. Jean-Marie Therrien, Philosophie au collège
 - * M. Pierre Cohen-Bacrie, idem
 - * M. Serge Saint-Laurent, idem
 - * M. Michel Paquette, idem
 - * Témoins interrogés par les membres de la commission

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'éducation

CE-2603

Le vendredi 14 mai 1993

Consultations particulières sur le projet de loi 82

(Dix heures huit minutes)

Le Président (M. Bradet): Je déclare la séance de la commission de l'éducation ouverte. Je vous rappelle le mandat de la commission pour cette séance, qui est de procéder à des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 82, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres dispositions législatives. Mme la secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Gobé (LaFontaine) est remplacé par M. Doyon (Louis-Hébert); Mme Hovington (Matane) par M. Maltais (Saguenay); M. Tremblay (Rimouski) par M. Poulin (Chauveau).

Le Président (M. Bradet): Alors, merci. L'ordre du jour pour aujourd'hui. Alors, nous avons un groupe, Philosophie au collège.

Mémoires déposés

Je dépose les cinq mémoires des groupes qui n'ont pas été entendus, soit l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial, l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle, le collège de Bois-de-Boulogne, la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et les Départements d'«humanities» des cégeps anglophones de Québec.

Alors, messieurs de Philosophie au collège, je vous souhaite la bienvenue à cette commission. M. Therrien, vous avez 20 minutes pour votre intervention, et j'aimerais auparavant que vous nous présentiez les gens qui vous accompagnent.

Auditions

Philosophie au collège

M. Therrien (Jean-Marie): Oui. Merci, M. le Président. Je vous présente, à ma droite, Serge Saint-Laurent, du collège Jean-de-Brébeuf, Pierre Cohen-Bacrie, du collège de Montmorency; à ma gauche, Michel Paquette, du collège de Maisonneuve. Je me présente, Jean-Marie Therrien, président de Philosophie au collège, du collège de Rosemont.

Je vous remercie, en fait, de nous avoir invités à cette session. Tout est-il déjà décidé ou peut-il y avoir des ajustements? La ministre a déclaré être prête aux ajustements qu'elle reconnaîtrait comme nécessaires

suite à des arguments valables. Nous vous présentons donc aujourd'hui une argumentation plus spécifique. Je donne donc la parole à Pierre Cohen-Bacrie qui résumera ces arguments, comme vous l'avez demandé, en 20 minutes.

Le Président (M. Bradet): Alors, allez-y, M. Cohen-Bacrie.

M. Cohen-Bacrie (Pierre): Merci. Les objectifs retenus par la réforme au chapitre de la formation générale sont aussi poursuivis par la discipline philosophie. Nous en questionnons cependant certaines modalités. (10 h 10)

Premièrement, resserrer les contenus. Le gouvernement veut resserrer les contenus des cours de formation générale, y compris en philosophie. Nous aussi. Il s'agit de s'assurer que cette formation commune aux deux secteurs, technique et préuniversitaire, dans l'ensemble des collèges du Québec, ait justement un aspect commun plus évident. À ce sujet, il ne faut pas confondre l'autonomie intellectuelle des professeurs (qui fait partie de la liberté académique) avec la licence de ne pas aborder un contenu jugé essentiel. Se dispenser, par exemple, lors du premier cours de philosophie, d'introduire l'étudiant à la logique ou à l'argumentation, ou aux origines de la rationalité et de la philosophie grecque, ou à une comparaison entre les discours philosophique, scientifique et religieux — je suis à la page 4 — ou à tout cela ensemble, est et sera impossible avec le nouveau système des contenus communs élaboré par la coordination et approuvé à l'unanimité par les départements.

Deuxièmement, développer des compétences intellectuelles. Le gouvernement reconnaît la nécessité de développer des compétences intellectuelles à l'intérieur de la formation générale de base, aussi bien dans le secteur préuniversitaire que dans le secteur technique, s'inscrivant, par le fait même, dans un mouvement qui est celui de tous les pays occidentaux à l'heure actuelle. Or, le développement des compétences intellectuelles a fait l'objet d'une résolution très majoritaire des départements de philosophie représentés à la coordination provinciale. À travers des contenus philosophiques et des textes d'auteurs, en ayant pour objectif philosophique le développement d'une pensée autonome, il s'agit de s'assurer que les étudiants améliorent progressivement leur maîtrise de la conceptualisation, de l'analyse, de la comparaison, de la critique, de la problématisation et de la synthèse. Le but de cette progression ordonnée du développement des compétences intellectuelles, tel que nous le concevons, réside dans la production d'un discours argumentatif complet sous la forme d'une

dissertation philosophique. Il s'agit là d'un résultat majeur de nos travaux de ces trois ou quatre dernières années.

Troisièmement, adaptation partielle aux domaines des programmes. La ministre a fait le choix d'une adaptation partielle aux domaines des programmes ou des grandes familles de programmes sans renoncer à l'originalité de la formation générale. Nous aussi. À plusieurs reprises, des votes ont clairement établi l'appui des professeurs de philosophie à une telle approche. Citons ici la résolution adoptée à l'unanimité le 24 avril 1993 par les délégués des départements de philosophie réunis en coordination à Montréal: «qu'un ou deux cours de philosophie soient intégrés à la formation propre aux familles de programmes (épistémologie et éthique)». À ce niveau devraient agir comme garde-fous non seulement l'exclusion de la déontologie professionnelle d'un éventuel cours d'éthique adapté et l'inclusion de l'aspect de philosophie politique, mais aussi la participation des professeurs de philosophie, à titre d'experts et au titre de la consultation, entre autres à la définition des contenus, le maintien des départements de philosophie et, il faut le souhaiter, de la coordination de philosophie au niveau national.

Quatrièmement, une évaluation systématique. Le gouvernement estime que le maintien et l'amélioration de la qualité de l'enseignement passent par une évaluation plus systématique des apprentissages et des programmes. Nous aussi. À plusieurs reprises, la coordination de philosophie a voté en ce sens. Autrement dit, notre volonté de réaliser des contenus communs resserrés et un développement des compétences intellectuelles correspondant à un standard national n'est pas de pure forme puisque nous l'assortissons d'une ouverture certaine à l'évaluation.

Citons, à ce propos, ce que disait ici même M. Raymond Brouillet, ancien président de l'Assemblée nationale. Je cite: «Alors rapidement, sur ça, je pense que le fruit est mûr actuellement, les esprits sont prêts. Vous avez vu, dans le rapport de l'association des professeurs de cégep — c'est nous — ils se sont entendus sur une séquence des habiletés intellectuelles, ce qui n'existait pas du tout antérieurement. Il faut tabler sur ça actuellement pour enrichir le cadre [...]. Il faut aller chercher ça [...] pour que, partout dans l'ensemble des collèges, on puisse être certains que certains objectifs d'habiletés vont être le fait de chacun des plans de cours, de chacun des cours. Et, en même temps, ils se sont entendus sur des contenus communs [...]. Donc, ça va éviter cette dispersion et ça pourra permettre une évaluation plus uniforme et comparative entre les différents collèges et aussi, peut-être, éventuellement, un examen national parce que, si on n'a pas quelque chose de commun à la base au niveau des objectifs et des contenus, c'est quasiment impensable de penser au reste», disait M. Raymond Brouillet.

Or, il n'y a pas de raison valable pour réduire l'espace pédagogique occupé par la discipline philosophie. Si l'on pense à la performance en argumentation des finissants, notre connaissance des lacunes et des

besoins des étudiants en argumentation nous amène à penser que leurs bons résultats à l'examen de français à ce chapitre ne doivent pas nous faire relâcher notre vigilance. Les paramètres utilisés dans cet examen, en effet, excluent l'analyse et la synthèse. Il faut, au contraire, améliorer encore la compétence des étudiants en argumentation, évaluer aussi leur capacité d'analyse et de synthèse et établir d'autres paramètres visant à mesurer leur maîtrise de la pensée formelle. Il faut, de plus, resserrer les contenus ayant trait à la logique, au discours et au raisonnement argumentatif dans au moins un cours de philosophie. Il faut, enfin, appuyer cette initiative des professeurs de philosophie d'établir une progression ordonnée du développement des compétences intellectuelles dans les cours de philosophie. Il ne faut pas seulement évaluer les compétences langagières, mais aussi les compétences intellectuelles des finissants du secteur préuniversitaire, mais aussi du secteur technique — dans ce cas, au terme des deux années de formation générale — en tenant compte non seulement du français, mais aussi de la philosophie.

Réduire n'est pas améliorer. Est-ce que le seul moyen de répondre à des besoins d'amélioration dans la manière d'enseigner la philosophie est d'en réduire le nombre de cours? Pourquoi utiliser deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agit de la discipline philosophie? Je cite: «Quand l'enseignement des mathématiques ou de la chimie s'avère défectueux, on le réforme. Mais quand quelque chose ne va pas dans l'enseignement de la philosophie, on songe à la supprimer», disait Mario Bunge, de l'Université McGill.

L'absence de philosophie antérieurement au collège. N'oublions jamais que les étudiants n'ont de cours de philosophie qu'au collège. En arrivant au collège, ils auront fait, par exemple, au moins 1800 heures de français langue maternelle, 1325 heures ou plus de mathématiques, 1025 heures ou plus de sciences humaines, 670 heures d'éducation physique, 650 heures ou plus de langue seconde, 550 heures ou plus de morale ou de religion et 0 heure de philosophie. Réduire, donc, du quart cet enseignement obligatoire de la philosophie au collégial, c'est le réduire dans son seul lieu d'existence. Il n'y a pas de courant social contre la philosophie, au contraire. L'appui manifesté par de nombreuses personnalités est là pour en témoigner.

Je passe à la page 11. Quels sont nos arguments pour maintenir huit unités ou quatre cours de philosophie? Nous prétendons qu'il y a lieu, comme moyen d'atteindre les objectifs visés, de maintenir quatre cours de philosophie. Il y a des raisons fondamentales qui justifient cette affirmation.

Premièrement, il ne faut pas réduire les exercices écrits en philosophie. L'objectif visé en philosophie, au chapitre des compétences intellectuelles, est la maîtrise du discours rationnel argumentatif, tel que manifesté dans la dissertation philosophique. Cependant, connaissant les difficultés et les lacunes des étudiants en ce qui a trait au langage, au discours, au raisonnement et à une connaissance de la culture, n'apparaît-il pas inconsidéré

14 mai 1993

Commission permanente

CE-2605

de priver ces étudiants non seulement du quart de leurs cours de philosophie, mais encore du quart de leur temps de travail à la maison dans cette discipline axée sur l'écrit, et ceci, au moment où ces compétences sont nommément recherchées? Réduire leurs exercices écrits en philosophie à trois quarts de ce qu'ils sont nous paraît impensable si l'on veut poursuivre sérieusement les objectifs visés par la formation générale.

(10 h 20)

Deuxièmement, le processus de maturation vers une épreuve de dissertation philosophique. La dissertation philosophique est l'expression d'une compétence intellectuelle qui présuppose l'accomplissement d'un cheminement antérieur axé sur l'analyse de texte, la synthèse et le commentaire critique. Or, les étudiants sont en processus de maturation. La différence entre un étudiant de première session et de quatrième session est marquante à cet égard. Demander à un étudiant en troisième session, après seulement trois cours de philosophie, de se soumettre à une épreuve de dissertation évaluant ses compétences intellectuelles et son degré de maîtrise d'une problématique serait insuffisant. On risquerait de partir perdant ou de baisser le niveau eu égard à ce processus. Le lieu naturel de cette épreuve est à la fin de la quatrième session. C'est le moment où les étudiants du secteur préuniversitaire finissent leurs études collégiales et le moment où les étudiants du secteur technique finissent leur formation générale.

Troisièmement, on ne peut escompter que d'autres préparent à cette épreuve. Certains prétendent que la progression dans le développement des compétences intellectuelles poursuivie nommément par la philosophie pourrait l'être, par exemple, par d'autres disciplines de la formation générale. Il faudrait, à cet égard, être lucides. Malgré leur bien-fondé, que nous reconnaissons, les cours de langue seconde n'ont pas pour objectif d'initier les étudiants à une argumentation rationnelle complète impliquant des compétences supérieures de pensée. Que reste-t-il? Les six unités ou les trois cours de formation générale complémentaires. Soyons réalistes. Que gagneraient les étudiants à voir confier à des professeurs différents, de disciplines différentes, le quart de leur progression au niveau des compétences intellectuelles?

Comment coordonner une séquence dans ces conditions? Ne nous aveuglons pas sur les difficultés inhérentes. La gestion de ces objectifs deviendrait vite inadministrable, étant donné, en outre, que les professeurs des cours complémentaires ne sont pas dans des départements communs. Le ministère a sans doute non seulement mal évalué le rôle que joue la formation philosophique dans l'utilisation du discours, avec son incidence sur la maîtrise de la langue, mais il a aussi sous-évalué l'importance de l'apport de l'enseignement philosophique au développement de la formation intellectuelle.

Quatrièmement, un oubli majeur quant aux contenus. Finalement, quant aux contenus de la formation générale, le projet de règlement comporte un oubli

majeur dans la définition des thèmes retenus pour la contribution de la philosophie. Il s'agit de la réflexion philosophique sur les fondements de l'approche du réel spécifique à un grand domaine du savoir et qui s'adresse aux étudiants de ce champ d'étude.

On sait que la règle de complémentarité — page 15 — interdit aux étudiants d'un champ donné de prendre un cours complémentaire dans leur champ. Nous ne contestons pas cette règle. Par exemple, les étudiants en sciences de la nature ou en techniques physiques ou biologiques n'auraient pas le droit de s'inscrire dans un cours complémentaire de philosophie des sciences et des techniques, encore moins le collège de les y obliger. Il y aurait donc un trou dans la formation générale, une impossibilité structurelle d'assumer une partie de la formation des étudiants.

C'est d'autant plus regrettable qu'il existe chez les professeurs de philosophie des compétences certaines, que ce soit en philosophie des sciences et des techniques, en philosophie des sciences humaines ou en philosophie de l'art. De tels cours, certes, pourront valablement initier l'étudiant à un domaine du savoir extérieur à son champ d'étude, comme cours complémentaires. Nous le reconnaissons. Cependant, quel profit l'étudiant n'en tirerait-il pas s'il pouvait bénéficier de tels cours de philosophie afin de réfléchir sur son propre domaine? L'aberration est que l'élève serait invité à réfléchir sur les spécificités des approches du réel qui sous-tendent les autres grands domaines du savoir, mais, faute d'un quatrième cours de philosophie, ne pourrait réfléchir sur l'approche du réel qui sous-tend son propre domaine de savoir, défini par le champ de son programme d'études.

Il est donc, selon nous, justifié d'introduire un quatrième cours de philosophie dans la formation générale particulière aux programmes, quatrième cours portant sur l'approche du réel spécifique à un grand domaine du savoir propre au champ d'étude de l'élève. Cette mesure viendrait, en outre, corriger une aberration systémique présente dans le projet de Règlement sur le régime des études collégiales, qui fait suite au projet de loi 82 et qui empêche tous les étudiants de bénéficier d'un cours de formation générale les portant à réfléchir sur leur champ d'étude. Il s'agirait ici, pourtant, d'une mesure allant dans le sens d'une adaptation réclamée par la plupart des intervenants. De plus, si l'expérimentation en cours du nouveau programme des sciences de la nature devait être positive, le cours de formation générale en philosophie des sciences qu'il comporte trouverait ici sa place naturelle. Même chose si une expérimentation comme celle-là pouvait se faire en technique, en sciences et techniques humaines ou en arts.

L'inscription de huit unités ou quatre cours de philosophie dans la formation générale signifierait, au contraire, dans la conjoncture actuelle, un renouveau de fond et pas seulement de structure. Tous les éléments du renouveau, autres que la réduction des cours de philosophie inclus dans le projet de règlement, seraient maintenus dans notre proposition. Nous y rajoutons seulement, comme moyen d'atteindre ces objectifs, tant au niveau

des contenus que des compétences intellectuelles à évaluer, deux unités de philosophie dans la formation générale particulière. Il s'agit donc, selon nous, d'un ajustement qui se situe à l'intérieur des paramètres du nouveau.

Il s'agit de changements majeurs par rapport au statu quo. En effet, les contenus d'au moins deux cours de philosophie seraient définis par les collèges et adaptés partiellement aux programmes. En effet, une progression ordonnée du développement des compétences intellectuelles serait assumée par les cours de philosophie et serait instaurée et sanctionnée par une évaluation à la fin des deux années de formation générale au collégial. En effet, certains textes d'auteurs philosophiques devraient être obligatoirement étudiés afin de garantir la qualité de la référence culturelle. S'agit-il ici du statu quo? Nous ne le pensons pas. Il s'agit plutôt de modifications de fond qui iraient bien au-delà d'un simple changement structurel tel que la réduction de quatre à trois des cours de philosophie.

Rapidement, je dirai qu'il existe différents moyens qui permettraient au gouvernement d'ajuster cet aspect de son projet. En effet, en ce qui a trait à la langue seconde, il faut reconnaître qu'elle faisait traditionnellement partie des cours complémentaires. Lorsque, dans le projet de règlement, la ministre a établi quatre unités de langue seconde obligatoires — ce que nous ne contestons pas, encore une fois — elle a simplement pris deux cours complémentaires pour les rendre obligatoires en langue seconde. On s'attendrait donc à trouver, dans le projet de règlement, qu'il reste deux cours complémentaires. Or, il en reste trois.

Nous proposons, comme premier moyen pratique, justifié sur le plan structurel et ne coûtant rien, de ramener à quatre unités la formation générale complémentaire et de faire passer à huit unités la formation générale particulière, dont quatre unités de philosophie. Cette solution conserverait toutes les grandes avenues de la réforme, y compris la mission des cours complémentaires, puisque l'étudiant pourrait se voir initier à deux domaines du savoir extérieurs au sien ou, au moins, à un domaine du savoir extérieur au sien avec deux cours.

Nous sommes, de plus, ouverts à discuter, si c'est le cas, ultérieurement avec le ministère d'autres moyens qui pourraient parvenir à un résultat semblable. Nous espérons, cependant, que les grands objectifs que nous avons développés devant vous, à savoir la nécessité de reconnaître la part de la formation générale dans le développement des études, avec peut-être des recommandations comme celle d'inclure des professeurs de la formation générale dans la commission des études, la nécessité de sanctionner, peut-être par un examen national — en tout cas, de s'en donner le pouvoir — la formation, tant au niveau des compétences langagières que des compétences intellectuelles, seront considérés.

Je vous remercie.

Le Président (M. Bradet): Alors, merci beaucoup de votre présentation. Nous en sommes à la pé-

riode d'échanges avec nos invités. Et, pour 20 minutes, je reconnais Mme la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Mme Robillard: Merci, M. le Président. Bienvenue aux représentants de l'Association des professeurs de philosophie des collèges. Je suis contente de vous accueillir ce matin. Je sais que, depuis le dépôt du nouveau collégial, l'Association a travaillé de main ferme à nous préparer ce mémoire et à réfléchir à nouveau concernant tous les objectifs aussi qui sont poursuivis par le nouveau collégial, et comment les professeurs de philosophie, de leur côté, sont capables de participer à ces objectifs poursuivis par le nouveau collégial.

(10 h 30)

J'aimerais, au point de départ, vous demander votre opinion, comme association, en regard de l'approche programme qui est l'approche privilégiée par le nouveau collégial dans toute la structure du nouveau collégial, tant au niveau du contenu des cours qu'au niveau des lieux de concertation. Comment les professeurs de philosophie se situent par rapport à cette approche programme et comment comptent-ils y participer?

M. Therrien (Jean-Marie): Pierre Cohen-Bacrie va vous répondre.

M. Cohen-Bacrie: Alors, très certainement, comme je vous l'ai dit, les professeurs de philosophie appuient une adaptation de l'enseignement aux différents programmes. Donc, en gros, il y a un accord à l'approche programme à condition de penser que cette approche programme doit s'inscrire à l'intérieur d'une visée qui devrait prendre en compte, au moins, le développement des compétences de base absolument nécessaires dans les programmes. Si on pense, par exemple, au développement des compétences intellectuelles des élèves, il faut se rendre compte que tous les élèves ne présentent pas les mêmes lacunes et n'ont pas forcément les mêmes besoins en ce qui a trait à l'apport que peut faire leur professeur de philosophie au niveau du développement de leurs compétences intellectuelles.

Or, il est pratiquement impossible de faire passer un examen à l'entrée au cégep pour déterminer qui a telle compétence intellectuelle. Il est donc parfaitement logique de penser à un regroupement des étudiants selon leurs programmes ou selon leur famille de programmes: préuniversitaire, technique. Lorsqu'on a en face de nous un groupe en sciences de la nature, étant donné leurs performances passées au niveau scolaire, on peut penser que le développement de leurs compétences intellectuelles va prendre un tour différent de celui d'étudiants qui sont dans un autre secteur et qui ont un passé scolaire différent. Donc, l'adaptation aux programmes, dans la mesure où cela implique de s'occuper des étudiants en fonction de leurs véritables besoins et de leurs véritables lacunes, et dans la mesure où ça s'inscrit dans la visée du développement des compétences intellectuelles, nous

14 mai 1993

Commission permanente

CE-2607

en sommes tout à fait partie prenante et nous la recommandons.

Mme Robillard: J'ai lu et j'ai relu votre mémoire, et il me semble qu'il y a une question que vous n'avez pas abordée et qui est assez centrale au niveau du nouveau collégial, parce que, vous l'avez vu, le projet du nouveau collégial ne propose pas de diminuer l'importance des objectifs mêmes qui sont visés par la philosophie. Je pense que c'est assez clair dans le nouveau collégial. Quand on pense à la rigueur de la pensée ou à l'aptitude à la pensée critique, ces objectifs-là sont maintenus; l'ouverture culturelle aux visions du monde, la compréhension des réalités éthiques et politiques, et, bon, tous les autres objectifs.

Mais ce qui est dans le nouveau, par ailleurs, c'est: Est-ce que l'exclusivité du moyen disciplinaire pour atteindre ces objectifs-là est nécessaire? Et, dans le nouveau, c'est ça qui est remis en cause. Est-ce qu'il y a une nécessité entre la poursuite de ces objectifs et la discipline philosophie? Est-ce que ces mêmes objectifs-là ne peuvent pas aussi être poursuivis par d'autres disciplines? C'est dans ce contexte-là que le nouveau présente les objectifs, et ça, vous ne l'avez pas abordé, et ça m'apparaît central et fondamental. Avant de discuter de trois, quatre, deux, c'est vraiment l'approche de base. Oui aux objectifs poursuivis, aux mêmes objectifs, mais est-ce qu'il y a seulement la philosophie qui, comme discipline, peut nous permettre d'atteindre ces objectifs-là?

M. Cohen-Bacrie: Alors...

Le Président (M. Bradet): Oui.

M. Cohen-Bacrie: ...si on vise une évaluation à la fin des études, il faut, pensons-nous, assigner une responsabilité quant au développement de ces compétences intellectuelles. Si nous diffusons la responsabilité, nous nous interdisons que le réseau fasse les efforts nécessaires pour améliorer ces compétences. Il est évident que toutes les disciplines collaborent au développement des compétences langagières. Ce n'est pas l'exclusivité des professeurs de français. Cependant, fort sagement, le gouvernement a décidé de mettre l'accent sur les cours de français afin de leur assigner, entre autres, la responsabilité de développer des compétences langagières qui, éventuellement, feront l'objet d'un examen national qui garantira la compétence au niveau préuniversitaire et au niveau technique.

Nous pensons très sérieusement qu'abstraction faite de la philosophie il faudrait absolument que le gouvernement pense à établir un examen national garantissant l'atteinte de compétences intellectuelles, tant pour le niveau préuniversitaire que pour le niveau technique. Ce faisant, le gouvernement devrait assigner une responsabilité quant au développement de ces compétences intellectuelles afin que cette évaluation ne soit pas seulement un contrôle punitif à la sortie, mais donne aux

collèges, par les efforts pédagogiques qui seront faits dans les cours — ici, de philosophie — les moyens d'améliorer de telles compétences.

Donc, si nous diluons la responsabilité, si nous disons que tous les cours participent à l'élaboration de telles compétences, nous nous privons des moyens d'améliorer ces compétences. Il est bien évident que le professeur de chimie développe des compétences langagières dans ses cours, mais il ne va pas s'arrêter une heure dans son cours de chimie pour expliquer des règles du français. Un prof de français peut le faire. De la même façon, le professeur de mathématiques développe des compétences intellectuelles dans son cours, aucun doute, mais il ne va pas s'arrêter une heure dans son cours de mathématiques pour faire écrire trois pages d'argumentation à ses étudiants et y revenir de façon critique.

Nous avons justement une formation générale, avec des disciplines majeures dans cette formation générale qui sont, entre autres, le français et la philosophie. Donnons-leur une mission qui n'est pas exclusive. Tant mieux si les autres y collaborent. Donnons-leur une mission, une responsabilité et, éventuellement, instaurons un examen à la fin, et nous améliorerons ainsi les compétences des étudiants, au grand plaisir des universités et du marché du travail.

M. Therrien (Jean-Marie): Mme la ministre, j'aimerais compléter la réponse de Pierre Cohen-Bacrie. En fait, votre question porte un peu sur la spécificité de notre discipline, puisque, finalement, dans le mémoire, on a développé l'idée qu'on était prêts, disons, d'une certaine façon, à entrer dans certains objectifs de la réforme puisque ces objectifs-là sont communs à notre discipline.

Je vous donne un exemple. Disons que je suis un professeur d'histoire et que j'explique les causes de la Révolution française ou que j'explique les causes de la révolution industrielle. Le professeur d'histoire ne peut pas prendre une heure pour réfléchir sur ce que c'est une cause, finalement, en histoire. Il ne peut pas prendre comme objet, d'une certaine façon, la réflexion sur la démarche qu'il demande de faire à ses étudiants. Donc, il est obligé de faire une espèce d'énumération et, finalement, l'étudiant, d'une certaine façon, ne comprendra pas le processus. Donc, la philosophie, elle, prend comme objet la réflexion sur la méthode. Et, d'une certaine façon, ça, c'est propre à la philosophie.

Et vous avez vu les objectifs de compétences intellectuelles que nous avons dégagés, mais ces objectifs-là, nous, on les a toujours — je pense que les professeurs de philosophie le font — reliés à des thèmes qui parlent aux étudiants, à des thèmes précis, de sorte qu'on a l'avantage à la fois de donner un contenu et de réfléchir sur le processus intellectuel de connaissance. Et ça, c'est propre à notre démarche, Mme la ministre.

Mme Robillard: Mais j'ai compris aussi, par la réponse de M. Cohen-Bacrie, que les mêmes objectifs

peuvent aussi être partagés par d'autres disciplines, c'est-à-dire...

M. Cohen-Bacrie: Ça veut dire...

Mme Robillard: Oui, allez-y, M. Cohen.

M. Cohen-Bacrie: ...qu'ils gagnent à être appuyés, absolument. Comme en ce qui a trait au français, à la compétence langagière, nous avons tout à fait intérêt à ce que l'ensemble des disciplines valorise la compétence langagière.

Mme Robillard: Vous insistez aussi beaucoup dans votre mémoire — et c'est suite aux travaux de votre association, des dernières années, je pense — sur une séquence de cours en philosophie. Est-ce que, vraiment, il y a obligation de séquence dans les objets, dans le fond, qui s'impose en philosophie? Est-ce qu'une séquence s'impose nécessairement dans des cours de philosophie?
(10 h 40)

M. Cohen-Bacrie: C'est surtout au niveau du développement des compétences intellectuelles que la séquence s'impose. Jusqu'à présent, nous sommes dans la situation, en philosophie, où nous disons: Dans tous les cours de philosophie, on développe l'analyse, la synthèse, la capacité d'argumentation, et on ne s'assure aucunement que ceci soit réalisé de manière spécifique dans chacun des cours, comme disait M. Brouillet. L'idée de séquence, c'est l'idée d'une progression ordonnée qui se dit: Au fond, l'objectif terminal, c'est quoi? Il faut que l'étudiant soit capable d'élaborer une argumentation complète. Pour cela, il y a des présupposés. Et, donc, il serait très intéressant que, dans chacun des cours, on dise: Bien, ici, tu commences par la conceptualisation, la définition et l'analyse, et là tu passes à la comparaison, et puis ensuite à la critique, et puis ensuite à la problématisation et à la synthèse. C'est donc au niveau des compétences intellectuelles que la progression ordonnée se justifie essentiellement.

M. Therrien (Jean-Marie): M. Serge Saint-Laurent voudrait compléter.

M. Saint-Laurent (Serge): Il y a aussi un autre motif à cette séquence-là, qui est très important, c'est ce qui concerne le contenu même des cours. Il ne faut pas oublier que ce que la coordination provinciale a privilégié par le biais de ses représentants et de ses porte-parole, c'est le fait que la séquence inclut elle-même une progression relativement à l'histoire de la philosophie. Et c'est ce qui se retrouve, au fond, dans la progression des cours ou la complexification des cours, de philosophie 101 à aller jusqu'au quatrième cours. Et ça, cet ancrage des habiletés à l'intérieur même de l'évolution historique... Comme disait Pierre tout à l'heure, on ne peut pas enseigner un contenu ou enseigner uniquement des habiletés sans voir ce qui est le lien exactement, du

point de vue de ce qui est profitable pour l'étudiant.

C'est pour ça que je reviendrais un petit peu sur ce dont vous avez parlé tout à l'heure, à savoir: Est-ce que la philosophie est peut-être la seule discipline à avoir le monopole de ce genre de compétences ou du type d'objectifs que l'on vise dans la formation générale? Dans la formation collégiale, comme vous l'avez retenu comme principe, du moins, dans le projet de réforme, il y a des composantes de formation générale, il y a des composantes de formation spécialisée et il y a des composantes de formation complémentaire à la formation générale. Par conséquent, il ne faut pas, d'autre part — et c'est ce qui est le principe de l'approche programme — compartimenter aussi, à l'intérieur de chacun de ces éléments-là, tout ce qui est relatif aux compétences intellectuelles ou aux objectifs que les gens visent.

Et c'est pourquoi ce qui est avantageux dans l'approche programme, c'est la concertation entre les divers intervenants autour, évidemment, de la progression que l'élève peut suivre à l'intérieur de son cours collégial. Et dans les programmes existants et dans ceux qui se préparent à exister à très court terme — je pense, notamment, au programme de sciences de la nature, où il y a une entente conjointe ou un travail conjoint entre, au moins, le collège de Michel Paquette et le mien, et d'autres aussi — et dans les programmes existants qui ont un contenu qui est assez contraignant, il y a cette approche-là. Et c'est ce qui, à notre sens, est le plus bénéfique pour l'élève et pour les gens qui lui enseignent. Et c'est pourquoi la coordination a adopté cette dimension pédagogique qui apparaît, pour certains, nouvelle, mais qui, en fait — à moins qu'on ne se trompe — existait aussi antérieurement, mais s'était un peu relâchée avec le temps, disons.

M. Therrien (Jean-Marie): Mme la ministre, au sujet de la séquence, j'aimerais juste ajouter deux points. Des étudiants ont fait remarquer, lors d'une émission à Radio-Canada au mois de février — c'étaient des étudiants du collège Édouard-Montpetit — que la séquence, telle qu'on l'avait organisée, elle leur parlait, d'une certaine façon, enfin, d'une façon très précise. Le premier cours, c'est un cours d'introduction où l'étudiant apprend surtout, enfin, les grands penseurs, l'origine de la philosophie, certains processus de connaissance. Le deuxième, l'étudiant dit: Bien, j'apprends à connaître un peu la nature, la science, la technique. Est-ce qu'il y a des limites, finalement, au progrès technique? Est-ce que le progrès, c'est quelque chose, finalement, de toujours positif? On peut examiner cette notion-là qui est apparue en philosophie, enfin, on pourrait dire autour du XVII^e, XVIII^e siècle.

Ensuite, l'étudiant dit: Bien, dans le 301, Conception de l'être humain, bien, là, j'apprends un peu à connaître, à travers l'histoire, quelles ont été les conceptions de la personne humaine et aussi l'actualité de cette problématique aujourd'hui; il y a des interrogations pour savoir c'est quoi le statut d'une personne au début de la vie ou à la fin de la vie. Et le dernier cours, c'est le

14 mai 1993

Commission permanente

CE-2609

cours qui se réfère beaucoup plus à l'action, l'action politique, les réflexions, finalement, éthiques que les grands penseurs ont élaborées. Et aussi, je pense que les étudiants sont confrontés à des problèmes éthiques, même à leur âge. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième, c'est que la séquence, elle permet aussi, entre les cours, d'avoir des contenus vraiment spécifiques, de sorte que l'étudiant voit que, quand il a compris des éléments du 101, il a du bagage intellectuel pour passer au deuxième cours. Et, même nous, on pourrait même souhaiter que le premier soit un prérequis au deuxième et le deuxième un prérequis au troisième, un peu comme certains cours de mathématiques. Notre discipline, je pense qu'elle a intérêt à être reconnue pour son apport, finalement, dans le progrès, dans la réflexion, tant thématique qu'intellectuelle. Donc, c'étaient les deux points que je voulais ajouter.

Mme Robillard: Vous avez soulevé aussi à l'intérieur de votre mémoire, M. Therrien, que vous étiez heureux que, malgré l'identification de trois insistances très spécifiques, je pense, qu'on indiquait à l'intérieur des cours de philosophie, on n'ait pas conclu que ces insistances-là se traduiraient mécaniquement par un cours. Mais vous avez dit: Il faudrait ajouter une quatrième insistance qui est l'approche du réel très spécifique. Est-ce qu'on ne pourrait pas, donc, ajouter cette quatrième insistance, avec raison, mais sans nécessairement ajouter un quatrième cours?

M. Cohen-Bacrie: Si vous ne faisiez pas droit à nos arguments concernant le développement des compétences intellectuelles, pourquoi pas?

Mme Robillard: Ça vous a...

M. Cohen-Bacrie: Mais il me semble qu'on y perdrait.

Mme Robillard: Ça vous apparaîtrait possible?

M. Cohen-Bacrie: Au niveau purement des contenus, oui. Mais, à ce moment-là, on y perdrait forcément. Si on décidait d'assigner à la philosophie une responsabilité particulière au niveau du développement des compétences intellectuelles, à ce moment-là, on perdrait un élément important, surtout si on envisageait un examen à la fin des études...

Mme Robillard: Oui.

M. Cohen-Bacrie: ...à ce niveau-là.

Mme Robillard: Est-ce que je peux encore? Non?

Le Président (M. Bradet): Trente secondes.

Mme Robillard: Une toute dernière question, M. le Président.

Le Président (M. Bradet): Allez-y.

Mme Robillard: Hier, nous avons reçu — je pense que c'était hier — la Fédération autonome du collégial qui nous a présenté une nouvelle pondération des cours de philosophie; donc, avoir trois cours de philo, mais avec une pondération différente. Est-ce que vous avez pris connaissance de cette proposition, et comment se situe l'association des professeurs de philosophie par rapport à cette proposition?

M. Cohen-Bacrie: Absolument, nous avons, bien sûr, pris connaissance de cette proposition. Nous pensons qu'il est intéressant, dans la formation générale, de regarder de près les modalités d'encadrement supplémentaires qui pourraient être développées, peut-être à l'intérieur du Règlement, d'ailleurs. Lorsque nous avons parlé de différents moyens existants pour arriver à un résultat semblable, c'est sûr qu'un élément comme celui-là fait partie de ces moyens aussi. Mais, de toute manière, il est intéressant en soi, surtout si on pense à la première année, d'ailleurs, au niveau de la formation générale.

Mme Robillard: Merci.

Le Président (M. Bradet): Merci. M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Bon! Il y a une chose que vous faites ressortir, je pense, tout à fait à propos, c'est que, dans tout le système d'éducation québécois, la philosophie est une discipline proprement collégiale. Elle n'existe que dans cet ordre d'enseignement.

Une voix: Et universitaire

M. Brassard: Universitaire si vous voulez vous spécialiser. Si vous voulez vous spécialiser, là, c'est clair; sinon, vous ne fréquentez plus cette discipline-là. Si vous allez en génie ou ailleurs, c'est terminé. C'est au collégial que vous abordez cette discipline. Juste ça, ça me semble essentiel. Il faut mettre ça en exergue, parce qu'à partir de ce moment-là ça a de l'importance et ça a aussi des conséquences puisque c'est le seul ordre d'enseignement où cette discipline se trouve.

D'autre part, il a été signalé qu'il y a quelques années, bon, cet enseignement a comporté bien des lacunes, parfois même, admettons-le, quelques dérapages, des erreurs pédagogiques même. Sauf que ce qu'on doit constater actuellement — et vous en êtes la preuve vivante — c'est que les professeurs de philosophie eux-mêmes ont pris conscience des faiblesses, des lacunes, des erreurs qui se sont commises, ils se sont mis à la tâche et ils ont accompli, à mon point de vue, un travail tout à fait remarquable, exceptionnel.

(10 h 50)

Vous avez pris la peine, d'ailleurs, de payer une page de publicité dans *Le Devoir* pour faire connaître à



l'ensemble de la population, enfin au plus grand nombre possible de personnes, cette fameuse séquence progressive de quatre cours. Ça, ça a été fait par les professeurs de philosophie dans tout le réseau. Ça a été discuté, examiné, réexaminé, adopté. Et je comprends bien que l'ensemble des départements de philosophie des collèges s'est prononcé là-dessus, puis qu'il y a, sinon une unanimité, une quasi-unanimité là-dessus.

Ça m'apparaît important, parce que vous répondez aux objections qui avaient été exprimées par beaucoup d'intervenants. Vous resserrez les contenus, vous précisez les objectifs, vous identifiez les méthodologies et vous désignez aussi les compétences intellectuelles à acquérir pour l'étudiant, tout cela de façon progressive. Moi, je vous le dis, c'est un travail tout à fait exceptionnel, et je ne comprends pas que le ministère de l'Enseignement supérieur n'ait pas immédiatement assumé ce travail-là pour l'imposer dans tout le réseau. Je ne comprends pas. Plutôt que d'essayer d'imaginer ou de concevoir autre chose, il n'avait qu'à prendre en compte ce travail-là. Le travail était fait.

Première question. Quand on dit que l'acquisition des compétences intellectuelles, dans une perspective de formation fondamentale, ça peut être poursuivi pas uniquement dans la discipline philosophique, c'est vrai, c'est juste. Et vous l'avez signalé: avec l'approche programme, il faut justement que ces compétences intellectuelles soient la préoccupation de toutes les disciplines, y compris dans les spécialisations, les programmes spécialisés.

C'est la même chose pour les compétences langagières. Moi, j'aime beaucoup votre comparaison. Le souci, la préoccupation du français ne doit pas être exclusive aux professeurs de français. Ça doit être la vôtre aussi, comme professeurs de philosophie. Ça doit être celle des professeurs d'histoire. Ça doit être celle, même, des professeurs de mathématiques. Ça doit être celle de l'ensemble du corps professoral, le souci du français comme outil de communication et de pensée. Mais, est-ce que c'est une raison, à ce moment-là, pour diminuer le nombre de cours de français? Non! Au contraire, on ajoute des heures. Alors, je vous comprends bien quand vous dites que les compétences intellectuelles doivent être la préoccupation de toutes les disciplines qui s'enseignent au collège, mais ça ne doit pas être une raison ou un motif pour réduire le nombre des cours de philosophie. C'est ça?

M. Cohen-Bacrie: Je pense, M. le député, que vous nous avez très, très bien compris. Et il faut, de plus, penser qu'au niveau structurel nous avons le maintien, actuellement, des cégeps. C'est clair. Et nous avons le maintien de la formation générale. C'est clair. Il faut qu'elle serve à quelque chose! On ne peut pas, structurellement, confier à la formation spécifique le mandat exclusif de développer les compétences langagières et intellectuelles sous prétexte que tout le monde peut le faire. Il est bien sage, puisqu'il y a une formation générale commune, d'accorder, je dirais, le primat

du développement de ces compétences aux disciplines majeures de la formation générale et, si elles peuvent le faire en séquence, c'est encore mieux.

Dans les disciplines du secteur technique, il faut se rendre compte des limitations inhérentes à la discipline elle-même, aux manuels existants, à la formation des enseignants, enfin. Donc, on peut attendre de l'ensemble de ces disciplines du secteur technique un appui au développement de l'argumentation, mais on ne peut pas attendre d'elles un développement complet de l'argumentation.

À cet égard, il serait intéressant de remarquer ce qui se passe dans différents pays occidentaux qui sont confrontés exactement au même problème d'avoir à développer les compétences intellectuelles de base de tous leurs étudiants. Et ces pays occidentaux, qui ont beaucoup moins de philosophie dans leurs programmes ou, parfois, qui n'en ont pas, sont en train d'imaginer des moyens pour demander à leurs enseignants du secteur technique de développer des compétences en maîtrise de la pensée formelle, ce qui cause des difficultés inouïes. Nous avons au Québec une chance, c'est que nous avons un réseau de collèges qui est presque unique au monde, dans lequel nous avons une formation générale commune qui est prête à remplir cette mission de développer des compétences de base. Il suffirait qu'on la lui donne.

M. Brassard: Maintenant, ce qui se passe présentement dans les cégeps, j'aimerais avoir quelques données là-dessus. Est-ce que, à la suite de ce travail que vous avez accompli, les professeurs de philosophie, les départements de philosophie ont attendu la caution ou le signal d'en haut pour mettre en vigueur, mettre en oeuvre le travail que vous avez accompli et qu'on retrouve dans *Le Devoir* d'hier?

M. Therrien (Jean-Marie): Serge Saint-Laurent va vous répondre.

M. Saint-Laurent: Ma conviction profonde, c'est que, s'il y a dans ce qui est envisageable dans la réforme actuelle un lieu où il y a une garantie quant à ce qui pourrait être une contribution de discipline — je dis bien de discipline, ici — c'est bien en philosophie, puisque tout ce qui est avancé dans le premier mémoire et dans celui-ci, et qui existe depuis au-delà de deux ans dans les réunions de coordination, qui n'ont pas toujours été subventionnées à leur juste mesure, il faut l'avouer... Bon. Alors, tout ce qui s'est produit à l'intérieur de ça comme documents, comme discussions dans les départements et ainsi de suite... Il y a une chose qui est sûre, c'est que tout ce qui est là est l'émanation des professeurs de philosophie du collégial de la province de Québec. Ça, c'est clair. Et, par conséquent, dans la mesure où, nous, nous pensons que ce qui est contenu ici est en conformité et est susceptible de contribuer de manière considérable à ce qui est envisagé dans la réforme, s'il y a une garantie au moins dans tout ce qui est le



14 mai 1993

Commission permanente

CE-2611

reste par rapport à ça, elle est là. O.K.?

Maintenant, je crois que, dans l'interprétation que vous avez faite tout à l'heure — qui, à mon sens, nous sert bien et je vous en remercie — il y a aussi une chose. C'est que, lorsque vous dites: Comment se fait-il qu'on n'ait pas reconnu ce travail-là? je crois qu'une des raisons premières, c'est qu'en partie il était peut-être un peu méconnu. Mais ce n'est probablement pas la raison. La raison peut-être la plus acceptable, c'est qu'on questionnait...

M. Brassard: Vous l'avez fait sans mandat, probablement.

M. Saint-Laurent: Oui, mais aussi c'est qu'on questionnait peut-être soit le retard, soit une sincérité un peu feinte. Et là, il ne faut pas se cacher la réalité. Tout ça a existé, nous a été présenté. Mais, en fait, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que tout ce qui émane de la séquence de contenu de cours, de compétences intellectuelles envisagées en fonction d'une évaluation et tout ça, c'est la suite de ce qu'est l'expérience pratique des gens dans une salle de cours dans tous les collèges de la province de Québec, tant du point de vue général que du point de vue professionnel. Eux-mêmes ont senti depuis un certain nombre d'années, ce qui, évidemment, n'est pas exclusif à notre discipline peut-être, le besoin de se resserrer, d'organiser au moins une séquence. Et, quand on questionnait tantôt la séquence, on se disait: Oui, mais ce serait peut-être une «administrabilité» un peu compliquée que de se dire: Oui, mais si on doit avoir un prérequis, bon, tout ça, c'est des questions qui sont toujours l'objet d'une discussion dans les collèges, en permanence. C'est peut-être plus du côté de cette avenue-là qu'il y a eu une sorte d'écart, au moins apparent, en tout cas au début, entre ce qui semblait être le projet de la réforme et ce qui était présenté comme émanant des professeurs de philosophie du collégial.

M. Brassard: Mais ma question, c'était: Est-ce qu'actuellement, dans les cégeps, cette séquence-là est mise en oeuvre?

M. Therrien (Jean-Marie): Michel Paquette va vous répondre.

M. Paquette (Michel): Aussi, on a bien insisté sur le fait que la séquence comme telle ne fait pas partie du programme, du cahier de l'enseignement collégial.

M. Brassard: Je sais, je sais.
(11 heures)

M. Paquette: Alors, ce qui arrive, c'est que, formellement, il y a eu un vote de la coordination provinciale de philosophie, qui est l'assemblée des délégués de chacun des départements, qui a recommandé la mise en oeuvre, dès cette année, des habiletés intellectuelles, donc d'ajouter à chacun des cours des habiletés intellectuelles, d'intégrer dans les cours comme tels les conte-

nus minimaux communs et d'essayer d'expérimenter une forme d'évaluation de ces contenus communs pour s'assurer que ce soit fait dans les cours. C'était la recommandation de la coordination provinciale.

J'espère et je crois que ça se fait dans les collèges, avec toute la bonne volonté des gens, mais je dois dire que, quand même, la commission parlementaire... Enfin, depuis la publication du rapport du Conseil des collèges qui recommandait la réduction à deux cours de philosophie, il y a eu une grande inquiétude dans le milieu et il subsiste présentement une très grande inquiétude puisque, même si la réduction de quatre à trois est formelle, les enseignants de philosophie tiennent à leurs objectifs, tiennent à leurs thématiques, connaissent l'arsenal dont ils disposent pour être capables de faire passer tout ça dans les classes. Et on a beau dire: Bien, telle thématique de philosophie des sciences, par exemple, peut-être que ça pourrait trouver sa place dans les trois cours qui restent, mais, très certainement, on joue à une chaise musicale, là. Il y a des contenus qui ne pourront pas être assis sur les trois chaises qui restent puisqu'il y en aura trois au lieu de quatre.

M. Saint-Laurent: Je voudrais peut-être ajouter quelque chose.

M. Therrien (Jean-Marie): Oui. Serge Saint-Laurent voudrait préciser une réponse.

M. Saint-Laurent: À propos de l'inquiétude, vous savez que la discipline philosophie, à chaque fois que l'on se pose des questions sur l'enseignement collégial et sur ce qui devrait en constituer parfois une réorientation plus ou moins grande ou plus ou moins partielle, elle est toujours celle qui s'inquiète le plus, c'est bien connu. Mais il faut voir aussi que ce qui a été peut-être mésestimé jusqu'à un certain point, c'est l'apport qu'elle a amené — et elle va continuer à y contribuer, sans doute — à la formation générale au collégial. Il y aurait peut-être intérêt, jusqu'à un certain point, à ce que l'on change un peu de discipline quant à l'inquiétude profonde...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Saint-Laurent: ...du moins dans les années à venir. Et c'est pourquoi une des certitudes, à mon avis, c'est qu'il doit y avoir en ce moment — et c'est, je pense, ce qui est l'objectif final de ce mémoire-là — une position politique à cet effet-là — parce que, en réalité, c'est de ça qu'il s'agit — une position politique qui réaffirme sur des bases qui sont maintenant, sans doute, nouvelles ou envisagées avec des partenaires aussi un peu différents, et tout ça, mais qui sont des bases concernant un avenir... Et je crois que la philosophie, du moins dans sa dimension pédagogique, a besoin de ça, et que cette inquiétude-là qu'on a partagée de façon extrêmement solitaire pendant très longtemps, elle devrait peut-être maintenant être partagée aussi par d'autres.

M. Brassard: Maintenant, je voudrais bien comprendre votre mémoire, puis la séquence de quatre cours dont l'essentiel a paru hier dans *Le Devoir*, parce que j'ai des petits problèmes de compréhension. Est-ce que vous proposez des alternatives? Il y a ce travail-là qui a été fait: quatre cours, séquence progressive; tout est bien identifié, les contenus, les compétences à acquérir, les objectifs. Par contre, dans votre mémoire, vous dites: Le quatrième cours, on pourrait peut-être l'introduire dans le bloc adapté aux programmes. Ça, c'est le quatrième cours. Mais il y aurait quatre cours quand même, 180 heures; ça resterait comme tel. Et les objectifs et les compétences à acquérir, ça ne changerait pas, non plus. Je comprends? C'est ça? Bon.

Maintenant, après ça, quand vous abordez des cours complémentaires dans des champs précis, par exemple, dans le domaine des arts, la philosophie des arts ou la philosophie des sciences pour ceux qui sont orientés dans cette direction-là, ces cours-là, si je vous comprends bien, ça vient s'ajouter aux quatre cours. Ça vient s'ajouter. Ça ne vient pas se substituer à un des quatre cours.

M. Cohen-Bacrie: Est-ce que je peux répondre à ça?

M. Brassard: Bien oui.

M. Cohen-Bacrie: Bon. Bien, très directement, les cours complémentaires, en tant que complémentaires à l'extérieur du champ d'étude de l'étudiant, bien sûr, viennent s'ajouter. Par contre, nous avons parlé effectivement de la substitution de l'un des quatre cours de philosophie, et probablement — là, il faudrait voir de plus près au niveau des contenus — avec un cours qui porterait davantage, qui serait adapté aux niveaux philo des sciences, philo de l'art, philo des sciences humaines.

Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que, quand on parle d'adaptation, on parle quand même de formation générale, de tronc commun, de cours obligatoires et de compétences intellectuelles de base pour tous. À cet égard, il est absolument essentiel, à notre avis, que la ministre se penche de près sur la recommandation qui consiste à lui demander pourquoi elle restreint ses pouvoirs d'imposer une épreuve uniforme — dans l'article 26 du Règlement — simplement à l'application de l'article 7 qui concerne la formation générale entièrement commune.

Justement, ce qui est en jeu, c'est la notion de séquence. Lorsque la ministre se réserve le pouvoir d'imposer une épreuve uniforme de français, il faut qu'elle comprenne que le cours de français — je pense qu'elle le comprend, mais il faut que ce soit clair dans le Règlement — qui est dans la formation générale particulière au programme et dont elle définit elle-même les objectifs et les standards fait partie du développement des compétences qui vont être évaluées par l'épreuve uniforme de français.

De la même façon, en ce qui a trait au cours de philosophie, dans la mesure où nous recommandons une épreuve de vérification des compétences intellectuelles, il ne faudrait pas qu'elle ne porte que sur deux cours de philosophie, c'est-à-dire les deux qui sont à l'article 7. C'est pourquoi il faudrait peut-être penser à inclure l'article 8 dans les pouvoirs que la ministre se réserve à l'article 26 du Règlement.

M. Brassard: Là, vous allez avoir besoin de comparaître à nouveau, parce que j'ai de la misère à vous suivre et je comprends mal...

Une voix: C'est ça.

M. Brassard: ...que vous puissiez souhaiter, comme alternative... Je comprends que vous voulez faire des compromis, là, mais je comprends mal qu'un cours de philosophie des arts ou de philosophie des sciences, ou je ne sais pas trop quoi — donc, des cours de philosophie quand même relativement spécialisés — puisse venir se substituer à un des quatre cours dont les thèmes sont pas mal plus généraux, qu'il vienne s'y substituer et que vous puissiez quand même atteindre les objectifs prévus. C'est pour ça que, moi, dans votre mémoire, j'ai de la misère à comprendre ça et j'ai des problèmes de compréhension.

Le Président (M. Bradet): Brièvement, M. le président.

M. Therrien (Jean-Marie): Oui, Michel Paquette pourra essayer de vous éclairer.

M. Paquette: Oui. Ce n'est pas sur la technicalité qui consiste à inclure les cours du bloc 2 dans la portée d'un examen d'évaluation. Je vais parler de ça juste deux minutes. C'est que la philosophie est un peu à part quand il s'agit de l'évaluer. Les professeurs de philosophie regrettent qu'une partie de l'évaluation de l'enseignement de la philosophie qui a été faite cette fois-ci se soit faite sur la base de préjugés ou, en tout cas, de rumeurs qui circulent dans le milieu, enfin, certainement pas sur la base d'une évaluation de cette entité qu'est la philosophie et comment elle contribue à la formation générale.

La philosophie n'est pas, au sens technique, dans l'enseignement collégial un programme, comme le français n'est pas un programme. Alors, c'est facile d'identifier si les étudiants ont réussi ou non à atteindre un certain niveau de compétence en français puisque l'examen de français est obligatoire. Quand les enseignants de français auront bonifié les compétences langagières des étudiants, enfin, ça se saura. Maintenant, du point de vue des compétences intellectuelles que nous développons en philosophie, nous disons que celles-ci doivent aussi être évaluées. Voilà pourquoi on veut inclure le cours du bloc 2 dans la portée d'un examen, d'une évaluation des compétences pour qu'on puisse à la

14 mai 1993

Commission permanente

CE-2613

fois gérer, mais aussi reconnaître la contribution de la philosophie à ces compétences générales. Pour nous, c'est très important.

Je veux bien comprendre qu'il y a beaucoup de choses qui sont prévues pour les programmes. Par exemple, la commission d'évaluation va se pencher pour évaluer des programmes, mais la philosophie n'est pas un programme; alors, ça la laisse, si vous voulez, dans le néant pour ce qui est de ces questions-là. Et, pour nous, c'est très, très important que nous n'y restions pas trop longtemps.

Sur l'autre question du cours de réflexion, il y a déjà dans la réforme, comme objectif de la formation générale qui est retenu: comprendre les spécificités des approches du réel qui sous-tendent les grands domaines du savoir, l'art, la science, la technologie, les mathématiques, les sciences humaines. Ça peut être fait par un cours complémentaire, sauf que ce n'est pas... Il faut bien comprendre que le cours complémentaire, par définition, il est hors champ. Alors, ça, c'est quand même important. C'est-à-dire que, si c'est un étudiant de sciences humaines qui va suivre un cours sur la thématique science et technologie, ce n'est pas un étudiant de sciences qui réfléchit, qui porte un regard second — ce qui est caractéristique de la philosophie — sur les contenus et la méthode de la science.

(11 h 10)

Et c'est la différence qui existe entre le cours thématique de science et technologie, dont on comprend qu'il a été réclamé par plusieurs études sur la formation générale. Il y a plusieurs personnes qui disent que la formation générale doit être plus équilibrée, mais ça ne correspond pas à ce regard, à cette réflexion sur les fondements du savoir que fait la philosophie.

Le Président (M. Bradet): M. Paquette, je me dois de vous interrompre. Le temps qui nous est alloué est malheureusement dépassé. Je voudrais vous remercier, M. le président, ainsi que les gens qui vous accompagnent, de l'éclairage de sagesse que vous avez su apporter à nos travaux. Permettez-moi... Nous avons le consentement... O.K. Nous allons suspendre pour deux minutes.

(Suspension de la séance à 11 h 11)

(Reprise à 11 h 13)

Le Président (M. Bradet): À l'ordre, s'il vous plaît!

Je vous demanderais de respecter le silence. La commission n'est pas terminée. Merci beaucoup.

Avec le consentement des deux partis, nous dépassons l'ordre de la Chambre de 10 minutes pour permettre des remarques finales, et les premières 5 minutes seront au critique de l'Opposition officielle en matière d'éducation, M. le député de Lac-Saint-Jean.

Remarques finales

M. Jacques Brassard

M. Brassard: M. le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais souligner le travail remarquable des groupes qui, en très peu de temps, ont su produire des mémoires de qualité, ne se contentant pas simplement de critiquer, pour la plupart, mais également apportant des solutions concrètes aux principaux irritants observés. C'est un esprit constructif, il faut le dire, qui a animé cette commission où des alternatives tout à fait pertinentes ont été proposées à plusieurs des éléments du nouveau auquel nous convie le gouvernement libéral. La balle est maintenant dans le camp de la ministre.

La ministre a indiqué, dès le début de nos travaux, que sa réforme n'était pas un château de cartes, qu'elle ne ferait pas d'ajustements à la pièce. Là-dessus, je lui dirais qu'il ne faudrait pas, non plus, que ça devienne un château en Espagne construit sur du sable mouvant. Et, pour ne pas que ça devienne un château en Espagne construit sur de mauvaises bases, on doit réunir des conditions essentielles pour une implantation réussie d'une telle réforme, et d'abord l'engagement des principaux acteurs et la disponibilité des ressources financières; sinon, le château en Espagne va s'écrouler.

L'engagement des divers personnels et des élèves ne pourra se manifester que dans la mesure où la ministre acceptera de donner suite aux irritants majeurs qui lui ont été signalés, irritants qui viennent du fait qu'il y a eu dérapage, à mon avis, par rapport aux consensus dégagés en commission parlementaire l'automne dernier, consensus qui ont été, de mon point de vue, mal incarnés dans les propositions.

Voici quelques exemples: accroître et favoriser la réussite et la persévérance aux études; ce n'est pas par une taxe à l'échec, de nouvelles exigences d'entrée au collégial et l'insuffisance de mesures concrètes pour venir en aide aux étudiants qu'on va atteindre un tel objectif. On parlait de renforcer, d'enrichir la formation générale commune; le jeu de blocs que nous propose la ministre comporte plusieurs éléments qui ont été contestés, comme la diminution, on l'a vu tantôt, des cours de philosophie et d'éducation physique, de même que le bloc des cours adaptés et aussi l'ajout de deux cours d'anglais.

On parlait de mettre l'accent sur les compétences pédagogiques, la fonction d'enseignement et la place majeure de l'enseignant dans la réforme; on constate une diminution de la représentativité des personnels au sein des instances décisionnelles, l'insuffisance également de ressources consenties au perfectionnement des maîtres et au ressourcement professionnel. Il s'agissait d'améliorer l'accès, l'organisation scolaire et le financement du secteur de l'éducation des adultes; là-dessus, c'est le silence presque complet dans les propositions ministérielles, et plusieurs ont signalé qu'il fallait absolument prendre en compte cette dimension majeure de

l'enseignement collégial. On voulait accroître l'autonomie des collèges; on a, dans bien des cas, accru les contrôles ministériels, particulièrement en matière de gestion du personnel.

Par ailleurs, ce qui est inquiétant, c'est l'absence de ressources, non pas seulement financières, mais également humaines, en termes d'aide à apporter aux cégeps pour faire face à leurs nouvelles responsabilités. On n'a qu'à penser au mandat confié aux cégeps en matière d'évaluation et de gestion de programmes, à l'implantation également de l'approche programme avec laquelle tout le monde est d'accord.

La ministre pourrait donc aller de l'avant avec les éléments qui ont reçu l'aval de la majorité des intervenants, et ils sont nombreux. Je pense, notamment, aux modifications apportées au secteur de la formation technique et préuniversitaire, à l'implantation des sessions d'accueil et d'intégration, à la création d'une commission d'évaluation, à l'implantation de l'approche programme, au transfert de nouvelles responsabilités académiques pour les cégeps, à la création d'une commission des études. Il y a des consensus, et on peut aller de l'avant à ce sujet-là.

D'autres aspects pourraient être pris en compte très rapidement et donner lieu à des amendements au projet de loi et au régime des études collégiales. Je pense, en particulier, à la composition du conseil d'administration, à la composition de la commission des études, à l'enrichissement de la mission des cégeps, à l'élargissement du mandat de la commission d'évaluation, à l'ajout de certaines dimensions au mandat confié au Conseil supérieur de l'éducation, au retrait de la taxe à l'échec, au retrait des contrôles abusifs. Et je vais conclure dans un paragraphe, monsieur. Un peu de souplesse!

Il serait sage que la ministre reporte à plus tard l'application d'autres mesures en se donnant la peine d'examiner plus à fond certains éléments. Et là, je pense au contenu de la formation générale. À cet égard, nous accueillons, pour notre part, avec beaucoup d'intérêt la recommandation de la Centrale de l'enseignement du Québec qui suggère l'instauration d'un moratoire sur cette question, en confiant au Conseil supérieur de l'éducation le mandat d'examiner l'ensemble du curriculum secondaire, collégial et universitaire — et ajoutons même primaire — en vue d'assurer une cohérence de la formation. La sanction des études secondaires pourrait également être portée à l'attention du Conseil.

Et je conclus, M. le Président. Le sort réservé à la réforme dépendra en grande partie des suites que la ministre entend donner à cette commission parlementaire et aux recommandations que vous ont faites les groupes qui sont intervenus devant nous. Merci.

Le Président (M. Bradet): Alors, merci. Mme la ministre, pour vos remarques finales, vous avez cinq minutes.

Mme Lucienne Robillard

Mme Robillard: Merci, M. le Président. Mes premiers mots seront pour remercier tous les groupes qui sont venus en commission parlementaire, que ce soit les étudiants, les parents, les éducateurs, tous les professionnels qui oeuvrent dans les cégeps, les centrales syndicales, les représentants du monde socio-économique. Je pense que nous avons eu une très bonne représentation de tous ces groupes-là. Je voudrais vous faire remarquer aussi, M. le Président, qu'il s'agit de la fin de la deuxième étape des consultations publiques, ce qui veut dire, en incluant les consultations de l'automne dernier, 125 heures d'audiences publiques, 7 semaines d'audiences publiques.

(11 h 20)

Et je pense que cette semaine a été particulièrement fructueuse. Tous les groupes de cette semaine ont démontré que le renouveau collégial n'était pas un château de cartes, que les fondements étaient bons et solides. Il y a eu plusieurs propositions et je dois dire d'excellentes propositions, et il y aura sûrement des ajustements et des modifications. Et nous trouverons le moyen d'impliquer encore davantage les personnels des cégeps dans ce renouveau collégial. C'est très clair.

Je vais maintenant prendre le temps de réfléchir à ces modifications-là, de les regarder dans l'ensemble du renouveau collégial pour maintenir un système cohérent. Et ça, je pense que c'est très clair. Je ferai connaître les modifications au renouveau collégial dans le cadre du processus législatif, en toute transparence. Mais ce qui est très clair, c'est que, si l'Opposition est partisane du statu quo en formation générale, le gouvernement, lui, choisit le renouveau. Et nous allons passer à l'action d'ici la fin de la session. Merci bien, M. le Président.

Le Président (M. Bradet): Alors, merci, Mme la ministre. Merci aux parlementaires, à tous ceux qui se sont présentés ici. Ceci étant dit, la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 11 h 21)

LETTRE OUVERTE AUX FOSSOYEURS DE LA PHILOSOPHIE AU NIVEAU COLLÉGIAL

C'EST-À-DIRE AUX DISTINGUÉ(E)S MEMBRES DU SOUS-COMITÉ PÉDAGOGIQUE DE LA COORDINATION PROVINCIALE DE PHILOSOPHIE ET À LEURS SUPPÔTS

(Seconde et dernière version)

Pierre Turcotte

Département de philosophie,
Cégep de Maisonneuve

Avertissement au lecteur

- Le texte qu'on va lire ici a été rédigé avant même que la ministre Robillard lance dans le public son projet de réforme de l'enseignement collégial et il visait exclusivement les positions défendues par la Coordination provinciale de philosophie au printemps 1992.

- Mon opposition radicale à l'idée de contenus minimaux communs et obligatoires n'implique pas le moins du monde que je favoriserais la liberté totale du professeur et encore moins la licence de pratiquer n'importe quoi n'importe comment.

Ce que je prône effectivement, c'est que (comme l'indiquent peut-être, entre autres, mes remarques à propos du cours PHI-201) chacun des quatre cours comporte une vaste liste de contenus suggérés spécifiques parmi lesquels chaque professeur devrait obligatoirement effectuer un choix. Si je réclame pour chacun une telle marge de manoeuvre, ce n'est pas en vertu de quelque idéal [abstrait] de la liberté qui serait le mien mais parce que celle-ci me paraît être la condition de possibilité de cet indispensable renouvellement périodique auquel tout professeur de philosophie digne de ce nom devrait soumettre sa pratique.

- Le recours à la tradition philosophique que j'invoque si souvent dans ce texte, loin d'impliquer la transformation des cours de philosophie en cours d'histoire de la philosophie (plus ou moins déguisée), l'exclut, au contraire absolument ! En effet, si l'on me concède que rien n'est plus contraire à l'attitude philosophique que de se comporter comme si un donné empirique quelconque comportait en lui-même sa propre raison d'être, comment une approche vraiment philosophique de la tradition pourrait-elle légitimer un enseignement qui ferait subir à la philosophie elle-même (!) une présentation "historico-chronologique", en d'autres termes, qui la poserait comme un donné empirique chronologique ?

- Il importera peut-être au lecteur de savoir que ce texte a subi de la part de la revue *Philosopher*, en avril 1993, un refus de publication qui n'était assorti d'aucune espèce de justification...

Pierre Turcotte, 12 novembre 1993

Montréal, le 9 juin 1992

Madame, Messieurs,

La lettre que vous allez lire vient probablement huit ans trop tard, j'en conviendrais aisément, et je suis le tout premier à m'accabler de reproches sur ce point. C'est en effet, me semble-t-il aujourd'hui, dès le moment de la gestation du "merveilleux" Plan-Cadre provincial de Philosophie de 1984 que j'aurais dû tenter d'universaliser mes très nombreuses et très radicales réticences et dénoncer publiquement l'ébauche d'émasculatation de la philosophie que déjà la Coordination s'ingéniait à faire subir à notre discipline. Hélas, trois fois hélas, je m'en suis tenu, depuis huit ans, à de pures et simples critiques orales devant un petit nombre de collègues de mon département (et parfois d'autres départements) et, pour le reste, j'ai stupidement cru opportun de m'en tenir à la politique du "bien faire et laisser braire". Sans accorder à ma petite personne une importance qu'elle n'a pas, j'arrive mal à écarter de mon esprit l'idée que peut-être j'aurais contribué à nous faire faire l'économie de l'énorme gâchis où nous en sommes aujourd'hui et que sanctionnent vos plus récentes propositions sur la philosophie et son enseignement. A supposer que mon envoi arrive trop



tard, je me serai, du moins, déchargé publiquement d'une énorme colère trop longtemps retenue et je vous aurai, au moins une bonne fois, dit votre fait, à vous qui nous infligez le spectacle du confort intellectuel le plus béat, au moment même où vous vous montrez indignes des exigences les plus élémentaires de la pensée philosophique.

Petit détour historique

Ce que votre porte-parole officiel, M. Cohen-Bacrie, appelle dans ses trois dernières lettres de simples "éléments de précision" au Plan-Cadre - qu'en termes pudiques et peu transparents ces choses-là sont dites! - m'apparaît être le dernier (en date) des actes d'une tragi-comédie qui a commencé en juin 1977 à mon département et s'est ensuite, lentement mais sûrement, institutionnalisée "à la grandeur de la province" avec l'apparition du désormais célèbre Plan-Cadre de 1984. En effet, lors des journées pédagogiques de juin 1977 au C.E.G.E.P. Maison-neuve, deux professeurs (presque) frais émoulus de l'U.Q.A.M. (dont l'un, M. Michel Paquette, siège à votre comité) réussirent, grâce à l'aide déterminante d'un autre professeur, chevronné celui-là, et qui était un peu l'éminence grise de notre département, à faire voter par ledit département l'introduction obligatoire d'éléments de logique formelle dans le cours PHI-101, éléments auxquels, nous assurait-on alors, nous aurions le droit, si nous le souhaitions, de ne consacrer que le tiers (environ) des quarante-cinq heures du cours.

Les motifs avancés par ces deux

professeurs dans leur lutte pour l'adjonction d'une dose accrue de rigueur dans nos cours ressemblaient déjà dans leur forme et leur contenu à ce qui allait devenir plus tard une sorte de stratégie discursive et "juridique" dominante dans notre département et à la Coordination, je fais allusion ici à la tendance à régler des problèmes particuliers ou des exceptions aberrantes à grands coups de lois valables pour tous. Car des rumeurs couraient à cette époque dans notre département, selon lesquelles certains professeurs du 101 (et d'autres cours) avaient des pratiques incompatibles avec une authentique réflexion philosophique et nos bons apôtres, au lieu d'inciter l'assemblée départementale ou son représentant à tenter de régler cas par cas les problèmes posés par ces enseignements litigieux, ne trouvèrent pas mieux comme solution que de modifier substantiellement l'"esprit" du cours PHI-101.

Autant que je me souvienne, je fus le seul à contester (d'une façon virulente, d'ailleurs,) une proposition dont la nécessité, pour dire le moins, ne m'apparaissait pas clairement et je fis valoir les trois objections suivantes¹:

a) ces "éléments de logique formelle" ne pouvaient que rogner sur le laps de temps déjà trop court qui nous est alloué au 101 pour atteindre l'objectif qui me paraît être le seul objectif indispensable de ce cours, à savoir introduire les étudiants "dans" la philosophie, c'est-à-dire, illustrer de toutes sortes de façons la force, la richesse, l'ampleur et la hauteur de vues, la profondeur, la radicalité du discours philosophique, en d'autres termes, légitimer dans la mesure de nos faibles moyens le type d'intelligibilité

théorique si singulier que promeut depuis toujours notre discipline.

D'ailleurs, je ne pouvais, déjà à cette époque, m'empêcher de penser - et la suite des événements a eu tôt fait de vérifier cette hypothèse - que certains qui se disposaient à voter en faveur de la proposition y entrevoient déjà une occasion de se défilier devant la tâche aussi redoutable qu'incontournable qui est la nôtre, tout particulièrement au 101, de justifier maximale devant les étudiants la pertinence de la philosophie² et donc, par ricochet, d'amoindrir l'aspect nécessairement irritant, à leurs yeux, de son caractère obligatoire. Dois-je préciser ici qu'on ne peut espérer y arriver que si l'on n'a pas la moindre mauvaise conscience d'enseigner une matière obligatoire?

b) une objection moins fondamentale mais tout de même sérieuse: il me semblait (et il me semble toujours!) que le souci minimal de la décence théorique³ chez un professeur de philosophie qui prétend inciter ses étudiants à plus de rigueur ne peut que l'amener à se préoccuper beaucoup des liens organiques susceptibles de rattacher les divers contenus de son cours; or, je ne voyais pas comment on pourrait éviter, si l'on acceptait la proposition précitée, de juxtaposer purement et simplement ces nouveaux éléments aux autres, "comme ça", sans justification aucune, sans autre forme de procès (sinon de façon purement artificielle).

c) je doutais, en outre, grandement de l'utilité et surtout de l'"urgence" qu'il y aurait à autonomiser la logique formelle: je trouvais et je trouve encore, bien plus "fondamentalement formatrice"(!) ce qui était, à l'époque, une pratique assez géné-



ralisée à mon département⁴, tout à fait typique, il me semble, de la "philosophia perennis" et qui consistait à "traverser", pour ainsi dire, la teneur globale d'un texte (philosophique ou non) grâce à l'exhibition du réseau de ses concepts principaux, à la mise en lumière de l'articulation de ses thèses et arguments et (ce qui est peut-être le plus instructif pour les étudiants) à la mise au jour de ses principes et postulats implicites, "cachés". Ce genre de traitement des textes couplé à la correction en classe des principales erreurs d'argumentation contenues dans les travaux des étudiants me paraissait et me paraît encore bien plus urgent, bien plus précieux et bien moins onéreux que l'enseignement spécialisé, "gratuit" de la logique.

Je ne dus pas être très convaincant, ce jour-là, car avant d'assister, tout triste, à un vote à peu près unanime en faveur de l'innovation en question, je dus subir le discours amical mais paternaliste de plusieurs collègues qui me firent miroiter l'importance d'être ouvert à l'innovation et l'intérêt qu'il y avait à au moins "tenter" l'expérience et qui finirent par faire valoir que nous étions bien assez "matures" pour mettre fin à l'"expérience", si elle s'avérait non profitable... On connaît la suite... Depuis 1984, et tout particulièrement depuis trois ou quatre ans, la réalité s'est chargée de dépasser très largement mes plus sombres prévisions de 1977: ceux et celles qui ont de l'influence à la Coordination semblent, en effet, entretenir deux phantasmes majeurs, à savoir la métamorphose progressive des quatre cours de philosophie en une désolante séquence Initiation à l'Argumentation Correcte 101-201-301-401 et la transformation graduelle

des individus-professeurs en pions interchangeables qui donneraient tous, un jour prochain, les mêmes contenus de cours à l'aide des mêmes textes des mêmes auteurs! Oh! quel "sérieux" n'afficherions-nous pas alors, et comme les représentants des autres disciplines et des instances supérieures "comprendraient" mieux ainsi le sens de notre entreprise!

Fait cocasse et déprimant à la fois que je me dois de rapporter ici: dans les années qui suivirent l'adoption de la nouvelle "mesure", bon nombre de collègues du niveau Collège II (dont plusieurs de ceux, soit dit en passant, qui m'avaient invité, lors du débat sur ladite mesure, à faire preuve de plus d'ouverture d'esprit), quand arrivait leur "tour" d'aller enseigner au niveau Collège I (PHI-101 et 201), cherchaient par tous les moyens à se soustraire à l'"expérience" de donner le "nouveau" cours PHI-101: on dut donc boire la coupe du ridicule jusqu'à la lie et se résoudre à procéder annuellement à un tirage au sort visant à déterminer lesquels parmi ces professeurs n'auraient pas à vivre l'expérience exaltante d'enseigner les rudiments de la logique formelle aux étudiants...

Un dernier fait pour conclure cet interminable et sans doute ennuyeux retour sur l'histoire: pendant des années, croyant bien avisée la politique du "bien faire et laisser braire"⁵, j'ai renoncé à enseigner le 101 (heureusement, je trouvais fort bien mon compte au 301 et au 401) au lieu de me livrer à une contestation publique d'un état de choses qui me privait de donner un cours que j'adore autant que je le "craignais". Puis, à partir de 1986, excédé par cette situation, j'ai osé offrir mes services au 101, bien résolu toutefois à ne pas y faire

ce que je trouve trop peu pertinent, à savoir la logique: j'ai mis sur pied un cours qui, sans faire pratiquer la logique formelle ou informelle aux étudiants, rend si bien compte du titre du cours, Philosophie, Pensée et Discours que même les thuriféraires du logicisme de mon département n'ont pas osé me mettre de bâtons dans les roues; ils furent bien avisés de s'en abstenir car, le cas échéant, cela m'aurait été un jeu d'enfant de leur montrer que relativement au titre de ce cours, ce sont eux les délinquants, dans la mesure où ils réduisent les problèmes relatifs à la pensée humaine à ceux que pose cette modalité très particulière et très spécialisée de la pensée qu'est la pensée déductive syllogistique...

Il est grandement temps, désormais, que j'entre dans le vif du sujet et que je commente ce qui tout particulièrement me fait vous écrire, c'est-à-dire les "contenus minimaux communs" que vous nous "proposez" par l'entremise des lettres de M. Cohen-Bacrie du 7 mars et du 16 avril dernier.

I - Critique des "contenus minimaux communs"

A - Critique des principales justifications que vous donnez du caractère indispensable de ces contenus, eu égard aux exigences de la "formation fondamentale" des étudiants

-Vous brandissez, entre autres choses, le spectre des risques que ferait courir à l'avenir institutionnel de notre discipline ce que vous appelez "la marge de manoeuvre trop grande" qui serait actuellement laissée aux professeurs et la "dispersion des pratiques" qu'une telle "marge de



manoeuvre" risque d'engendrer. Or, les "principes" sur lesquels vous vous appuyez pour réduire cette prétendue dispersion me paraissent d'une telle faiblesse que je ne puis résister à l'envie de les battre en brèche succinctement ici.

1- La variété de nos pratiques, dites-vous d'abord, pourrait "entraîner une certaine confusion chez les étudiants qui changent de C.E.G.E.P. ou reprennent leur cours avec un autre professeur..." Je retrouve ici une façon coutumière d'argumenter à la Coordination et chez certains "ténors" de mon département qui, tout en entretenant une préoccupation apparemment obsessionnelle pour l'argumentation "correcte", ne craignent pas pour autant d'ériger à tout moment leur argumentation sur des prémisses purement factuelles et surtout purement contingentes, quand ce n'est pas tout bêtement sur de purs et simples cas d'exception. A vous lire, ma parole, on pourrait croire que nous devrions tout concevoir et bâtir nos cours à partir du cas de ceux qui auront le malheur d'y "échouer"! Il faut être à bout d'arguments ou cyniquement "politicien" pour essayer de nous faire avaler pareille couleuvre...

Vous ne semblez même pas concevoir, par ailleurs, la possibilité d'une mesure purement incitative (facile à appliquer et qui n'impliquerait pas qu'on repense tout de fond en comble pour résoudre des problèmes par trop particuliers!) et qui consisterait à inviter tous les professeurs à non seulement défendre mais encore et surtout à valoriser et à célébrer (au moins, une fois par session) auprès de leurs étudiants primo, la pluralité des philosophies de Thalès à Habermas(!), secundo, la pluralité des pratiques

et des perspectives des divers professeurs de philosophie, le caractère à la fois "fatal" et heureux de cette diversité. A vous entendre, vous et vos pareils, on croirait parfois que vous trouvez, au fond, malheureux, qu'à côté de Descartes, il y ait eu Spinoza et Leibniz, que Hegel n'ait pas tout à fait réussi à annihiler les figures de Fichte et de Schelling ou qu'avant Kierkegaard il y ait eu Jacobi et Hamann. A la réflexion, j'ai bien peur que la seule chose que vous ayez intériorisée de la tradition métaphysique classique, ce ne soit son trait le plus déplorable, sa méfiance à l'égard du multiple et sa vénération de l'Un!

2- La pluralité de nos pratiques risque, en outre, selon vous, d'être "difficilement compréhensible" pour d'autres disciplines ou pour des "administrateurs". Voici venir une autre de vos hantises coutumières, la peur du regard de l'"Autre" qui vous inspire les pires solutions possibles à un problème qui, je vous le concède, sera toujours délicat et difficile à affronter: ce ne sera jamais simple de faire voir la spécificité de notre discipline et, si vous y tenez, sa contribution à la formation fondamentale, à des gens qui, par définition, n'assisteront jamais à nos cours et ne disposeront toujours que des fort générales "déclarations d'intentions" que comporte un plan de cours (provincial, départemental ou individuel). Cela dit, vous avez tendance, semble-t-il, à répondre à ce défi de façon excessivement hétéronomique et à vous poser devant l'"Autre" sur la base d'une interprétation pusillanime et opportuniste de ce que d'"autres" pourraient attendre de notre "clarification" publique de notre discipline. Outre le fait qu'une telle attitude suinte la mauvaise conscience la plus malve-

nue, elle aboutit, pour complaire à l'"Autre", à un scandaleux et masochiste rétrécissement du champ de nos ressources potentielles. On n'est pas d'autant plus clair qu'on a moins d'idées. M. Cohen-Bacrie! On n'apparaît pas d'autant plus respectable qu'on se montre prêt à se faire plus petit, à occuper moins d'espace, bien au contraire. J'ajouterai seulement, pour terminer sur ce chapitre, qu'à force de s'amputer, de dénaturer son identité, pour se rendre plus "[re]-présentable", on risque de finir par n'avoir plus rien à représenter...

3- Une autre des "justifications" que vous nous soumettez pousse jusqu'à la caricature votre manie - étonnante, j'insiste là-dessus, chez des prosélytes de l'argumentation correcte - de déduire des pseudo-nécessités à partir d'éléments purement factuels, donc contingents: je fais allusion à ce passage de votre encyclique du 7 mars (repris intégralement dans votre envoi du 16 avril) où vous fondez votre décision de "proposer des contenus minimaux obligatoires" pour les cours 101-301-401 sur une décision antérieure - au demeurant, plus que discutable - qui consistait à rendre obligatoires en 201 des éléments de philosophie des sciences "afin de répondre [...] au souhait formulé par le groupe des coordonnateurs de sciences". Dois-je voir une forme supérieure d'humour noir de votre part dans l'aveu candide (et ubuesque!) que vous nous faites qu'il fallait bien en arriver là puisqu'il aurait été "arbitraire" de "limiter un tel effort de précision [...] au 201"? Ou dois-je plutôt incliner à croire que vous vous foutez carrément de notre gueule? En plus d'échafauder des réformes en profondeur sur des têtes d'épingle, pratiqueriez-vous



aussi de la manière la plus cynique la politique du fait accompli?

Votre argumentation folichonne me donne, par ailleurs, l'occasion de souligner avec quel empressement servile vous avez accepté de satisfaire au "souhait" des coordonnateurs de Sciences de la Nature! Comme cette complaisance a dû nous faire remonter dans leur estime! Et si je mets cette forme exemplaire de docilité en rapport avec votre enthousiaste et non moins servile (et opportuniste) acceptation du récent mot d'ordre patronal concernant la "formation fondamentale" et la "formation par programmes", j'en viens à me demander jusqu'où pourra aller l'hétéronomie à laquelle je faisais allusion ci-haut et quelle instance extérieure ou supérieure pourra bien, un jour, essayer un refus de votre part...

4- J'en viens maintenant à l'idée farfelue que vous semblez vous faire de la "liberté académique" (pour employer une expression incorrecte en français). Quand vous vous ingéniez à assimiler la revendication de "liberté académique" que font entendre de trop rares professeurs (pour contrer vos manoeuvres impérialistes) au "loisir d'enseigner uniquement ce qui nous plaît sans égard particulier aux besoins fondamentaux de formation définis collectivement" vous tombez non seulement dans la malhonnêteté intellectuelle mais encore dans la confusion intellectuelle la plus totale. Et je vais tenter de vous le faire voir en trois temps:

a) Je n'ai, personnellement, jamais rencontré de professeur de philosophie - je parle de ceux chez qui la philosophie "vit" encore tant soit peu intensément - qui "fonctionnât" principalement "au" caprice théori-

que et "au" principe de plaisir en matière philosophique; j'ai même plutôt vu exactement le contraire, c'est-à-dire la tendance à s'autocensurer, à se demander à tout moment si tel texte ou tel problème que le professeur "affectionne" n'est pas trop difficile d'accès ou trop spécialisé pour les étudiants et à tenir principalement compte de ce qui peut être avantageux pour leur formation intellectuelle.

Vous m'obligez encore ici à donner, faute de mieux, un exemple personnel: je mets très fréquemment au programme de mes cours des auteurs avec lesquels je me sens foncièrement en désaccord (sur certains principes ou postulats, du moins) et ce, non pas par masochisme, mais par souci de leur valeur formatrice. C'est ainsi que, par exemple, j'enseigne très (trop) souvent Platon, même si je me sens à des années-lumière d'à peu près toutes ses thèses, pour la simple raison - excusez la banalité de mes propos - qu'un professeur et des étudiants ne peuvent que tirer profit du fait de penser "dans", "avec" ou "à partir de" Platon (ou de tout autre philosophe d'une envergure comparable). De même, mes réticences envers le christianisme et l'"irrationnalisme" de Kierkegaard ne sauraient m'empêcher de trouver "édifiante"(!) et quasi-incontournable la lecture de certains de ses textes par les étudiants; à l'inverse, j'ai de moins en moins tendance à faire travailler des textes de Nietzsche (quoiqu'il soit, notez-le bien, le philosophe sur lequel portent, de façon privilégiée, mes recherches personnelles) parce que la séduction exercée par ses écrits sur les plus curieux des étudiants pourrait les détourner du recours indispensable aux représentants plus austères et

plus "sages" (!) de la tradition et aussi parce que, comme je le souligne aux étudiants, sa lecture ne peut être vraiment savoureuse et profitable que si l'on connaît ce à quoi il s'oppose.

Alors, si d'aventure je rejoignais le clan de ceux qui réclament plus de liberté⁶, ce ne serait pas en égocentrique capricieux qui dit "Après moi, le déluge!" mais cela risquerait fort d'être dirigé contre, par exemple, des porte-étendard du "contemporanéisme" à tout crin ou du positivisme triomphant ou encore contre les consommateurs invétérés de best-sellers idéologico-"philosophiques", bref, contre tous ceux qui prennent prétexte de la survie institutionnelle de la philosophie collégiale pour "universaliser" et surtout imposer leurs "rétrécissements spirituels" (pour emprunter une formule superbe à Antonin Artaud).

b) plus fondamentalement, vos très suspectes craintes à l'égard des présumés excès de la "liberté académique" me semblent s'appuyer sur une profonde incompréhension de ce que c'est qu'habiter la philosophie (ou encore être habité par elle)⁷. Ce n'est pas habiter l'idéologie ou une idéologie⁸ et cela n'a pas grand chose à voir, au fond, avec quelque revendication de "liberté" que ce soit. La plupart de mes lecteurs auront très tôt compris la banalité de ce que j'avance ici: on n'est pas à l'égard de la pensée véritable et de ses exigences dans le même rapport que le gourmet devant le menu d'un restaurant gastronomique. Un sujet qui pense vraiment dans la philosophie et avec la philosophie est davantage contraint que libre de penser comme il pense et surtout ce qu'il pense; il est lié par des noeuds de pensée

qui le poussent à hanter tel univers conceptuel plutôt que tel autre (relisons Nietzsche et Heidegger là-dessus...) et c'est ce qu'il y a de moins platement contingent dans sa subjectivité qui est alors interpellé.

A la lumière de ce que je viens de dire, vous comprendrez peut-être que puisse m'inquiéter beaucoup l'idée de la philosophie qui se profile derrière le Plan-Cadre et derrière les "précisions" (en matière de contenus) que vous voudriez que nous nous imposions. La contingence et parfois même le caractère saugrenu des contenus qui y sont "proposés", leur juxtaposition souvent arbitraire et parfois comique, l'aspect global de bric-à-brac idéologico-philosophique qu'offre par moments le Plan provincial, les concessions paresseuses et opportunistes à tout ce qui peut être "problématiques, contemporaines", le rapport absurde, honteux et intimidé qu'on y sent à l'égard de "la" science, tout cela me laisse craindre que ce ne soient d'abord et avant tout certains "penseurs" de la Coordination qui chutent les tout premiers dans l'idéologie, en ce qu'ils semblent parfois n'entretenir avec notre "vénérable" discipline qu'un rapport bureaucratique et politicien.

c) j'ose, en dernier lieu, retourner contre vous l'accusation selon laquelle certains professeurs s'opposeraient à l'idée de contenus obligatoires uniquement parce qu'ils voudraient n'agir que selon leur bon plaisir. C'est vous qui profitez de la lassitude extrême d'un grand nombre de professeurs à l'égard de tous ces débats "constitutionnels" que nous menons sur la philosophie et son enseignement pour donner une existence "nationale" à vos très étroites conceptions: avez-vous

songé au "plaisir" que vont pouvoir se payer au 101 et au 201 les adeptes du logicisme et de l'épistémolâtrie"? Vous êtes-vous demandés, plus généralement, quel type de professeurs vont se trouver avantagés grâce aux mesures que vous proposez? Quel type de professeurs vont, au contraire, voir leur créativité brimée, leurs élans freinés par l'auto-mutilation que vous appelez de tous vos vœux?

B - Critique de l'idée même de "contenus minimaux obligatoires"

Dans les pages qui suivent, j'ose tenter de faire voir que c'est l'idée même de contenus obligatoires que nous devrions tous rejeter une fois pour toutes et ce, tant pour des questions de principe que pour des questions de fait.⁹ Or, quelle que soit la radicalité de nos divergences de vues là-dessus, il vous sera impossible, il me semble, compte-tenu de tout ce que je défends dans le présent texte, d'imputer mes positions à je ne sais quelle conception autocratique ou anarchisante de la philosophie...

Questions de principe

- Comment des professeurs de philosophie peuvent-ils être assez masochistes ou assez asservis à l'image qu'on pourrait se faire d'eux pour penser que leur action pédagogique sera d'autant plus efficace qu'ils se seront préalablement davantage coupés d'une très grande partie de leurs ressources en problématiques, en thèmes, en textes, etc.? Comment peut-on être assez bête pour s'amputer soi-même ainsi?

Comment peut-on être assez embarrassé par (ou empêtré dans) sa propre capacité d'inventer pour restreindre soi-même, sans qu'aucune véritable pression extérieure ne nous y pousse, à une portion terriblement congrue le territoire qu'on pourrait exploiter et fertiliser? Qui donc a intérêt à promouvoir une pareille raréfaction de l'air?

Faut-il l'imputer à un clan de positivistes pour qui la philosophie serait née au cours des années 20, à Vienne ou avec Auguste Comte, à Paris, vers 1830?

Est-ce plutôt imputable à un manque généralisé de connaissances quant aux ressources que recèle la tradition depuis les Grecs anciens jusqu'à nos jours? ou à un manque d'imagination? ou à quelque syndrome de fatigue [devenue] chronique?

- Question peut-être plus grave encore, parce que faisant intervenir des facteurs éthiques: qui pourrait se sentir vraiment légitimé d'interdire à ses collègues, grâce à la seule force du nombre et d'un vote majoritaire, l'accès à toutes les sources qui peuvent fertiliser la pensée spécifiquement philosophique? Qui pourrait en toute bonne conscience imposer "démocratiquement" un carcan on ne peut plus étouffant à des collègues dont il saurait pertinemment, par ailleurs, qu'eux se garderaient bien de lui imposer quoi que ce soit via un vote (qui ne saurait être, en ces matières, qu'un simulacre de "démocratie")?

Élargissons le débat pour donner toute leur importance à certains enjeux éthico-professionnels de ce qui se prépare actuellement: nous sommes quelques-uns à penser que les propositions du sous-comité vont, à moyen terme, si elles sont adoptées,

provoquer de très grandes modifications à nos conditions de travail, au moins aussi "importantes" que si nos patrons diminuaient nos salaires ou réduisaient la durée des vacances ou augmentaient de façon significative le nombre d'étudiants par classe. Je n'aimerais pas croire que tel ou tel de mes collègues prend tout cela avec un grain de sel...

Questions de fait

Si nous quittons le terrain des principes pour celui des faits, les propositions du sous-comité ici encore paraissent singulièrement inopportunes. A une époque où de plus en plus de professeurs se dirigent allègrement vers leur 20^e année d'enseignement et où la fatigue professionnelle, la routine, la répétition nous menacent plus que jamais, il me semble qu'un comité pédagogique provincial, qui se pique d'être un comité d'animation pédagogique(!), devrait faire exactement le contraire de ce qu'il fait et nous inciter tous au renouvellement maximal de nos sources et ressources, en guise de remède aux maux dont je viens de parler. Il devrait nous inviter à délaisser ce que nous n'avons déjà que trop exploité - quelques exemples en vrac: les petits dialogues "socratiques" de Platon au 101, la révolution galiléenne au 201, le "décentrement du sujet" ou le thème de l'inconscient au 301 - et à aller explorer les très nombreux "terrains" que notre incurie, notre ignorance ou notre manque d'imagination nous auraient fait jusqu'ici négliger.

Une anecdote ici pourrait peut-être vous donner une idée du frisson

d'effroi que j'ai éprouvé très récemment, à l'occasion d'un compte-rendu que certains collègues et moi avons eu, à donner, tout à fait par hasard, de certains de nos contenus de cours. Nous suivons actuellement des cours sur Platon que nous avons demandé à M. Georges Leroux (professeur d'histoire de la philosophie antique à l'U.Q.A.M.) de nous donner. Or, à la toute fin de la période de questions qui a suivi le second de ces cours, M. Leroux nous demande inopinément quelles problématiques et quels auteurs nous pratiquons au 301. Nous n'étions que quatre ou cinq, à ce moment-là, pour en parler, ce qui fait que ce qui s'est dit là ne reflétait que partiellement nos pratiques; il n'en reste pas moins qu'à entendre nos réponses (y compris les miennes), j'ai été pris d'une certaine tristesse mêlée de honte. Honte pour nous, honte pour moi aussi, honte devant l'extrême pauvreté, la terrible étroitesse de nos thèmes, de nos textes canoniques(!), de nos références. Quelle pitié! me disais-je, que malgré toutes ces années d'expérience, d'acquisition de connaissances, de lectures, nous acceptions de fredonner si souvent les mêmes rengaines et d'emprunter les mêmes sempiternelles pistes. Quelle faiblesse d'investissement dans l'infiniment riche corpus philosophique! Quel manque de curiosité et d'imagination! Cette anecdote vous fera peut-être mieux comprendre la dureté de mes propos contre les sectateurs de l'Un, contre les partisans de l'équarrissage pour tous... On ne saurait diagnostiquer davantage à contre-sens les périls qui nous menacent. C'est l'absence de pluralité, de diversité qui est en train de nous tuer à petit feu, c'est le culte de l'Un qui est mortifère, ne le voyez-vous pas?

C - Critique de la "version définitive" des "contenus minimaux communs"

Un mot d'abord pour vous féliciter de nous avoir fourni une excellente caractérisation de la philosophie dans la Ire des 10 propositions qui accompagnent la "séquence d'habiletés intellectuelles" (dans votre lettre du 24 avril dernier). Mais il y a un hic, un énorme hic: je vois un immense écart, une contradiction inouïe entre ce que vous revendiquez là - la philosophie comme "réflexion sur les problèmes les plus généraux et les plus fondamentaux de l'humanité, en s'appuyant sur les oeuvres essentielles qui jalonnent l'itinéraire de la pensée humaine depuis vingt-cinq siècles" - et la pitance extrêmement maigre que représentent les contenus que vous "offrez" pour les cours 101-201-301. Doit-on voir là encore une manoeuvre politicienne, un autre exemple du "double" discours qui semble avoir tant de faveur à la Coordination et ailleurs?

Par ailleurs, même si je me déclare ici résolument opposé au principe même des contenus obligatoires, je ne vois aucune contradiction de ma part dans le fait d'indiquer brièvement ici lesquels parmi les contenus que vous "proposez" me paraissent valables en tant qu'éventuels contenus suggérés et lesquels me semblent, au contraire, inopportuns ou mal définis ou équivoques; je me permets même d'en proposer quelques-uns de mon cru: qu'il soit bien entendu, je le répète, que toutes mes remarques là-dessus s'inscrivent exclusivement dans une perspective de suggestion de contenus...

Critiques particulières de contenus particuliers

- À propos du cours PHI-101: Vous ne serez pas étonnés que je recommande de ne retenir des trois "items" mentionnés par vous que le premier "Spécificité du discours philosophique"...

Quant à l'item no 2 "Naissance de la rationalité et de la philosophie occidentale en Grèce ancienne", je déplacerais cette problématique au cours 201 (dont il faudrait alors élargir considérablement le champ), sans exclure, évidemment, la possibilité pour un professeur du 101 d'évoquer à l'occasion la pensée des premiers philosophes grecs.

Pour ce qui est de l'item no 3 "Éléments de logique ou d'argumentation", j'en recommande très chaleureusement(!) la suppression (comme contenu obligatoire, s'entend) pour les trois raisons que j'invoquais au tout début de mon texte et pour deux autres raisons:

a) qu'un contenu de cours s'"administre" facilement et permette de faire travailler à qui mieux mieux les étudiants, cela ne constitue pas une raison suffisante de l'imposer: il faut aussi qu'il soit absolument justifiable du point de vue de la formation générale de l'étudiant (comme vous pouvez le voir, je vous attaque sur votre terrain-fétiche!). Or, nous sommes plusieurs à avoir des raisons de penser qu'au sortir d'un tel cours, les étudiants risquent de ne pas avoir le moindre soupçon de la raison d'être et surtout du bien-fondé du travail qu'ils auront effectué et encore moins du rapport que cela peut avoir avec la

"philosophie".

b) Il me paraît, en outre, aberrant que l'on fasse travailler des étudiants pendant des mois, sur des figures de syllogisme ou des "schémas en arbre", sans faire précéder ce travail d'un bref mais sérieux inventaire des diverses formes et modalités que peut revêtir la pensée humaine; sans pareil inventaire, en effet, l'enfermement dans la forme de pensée ultra-étroite et spécialisée qu'est la forme déductive syllogistique perd tout sens et tout intérêt et constitue, du reste, une sorte de détournement éhonté de ce qu'est censé promettre le titre même du cours 101, Philosophie, Pensée et Discours¹⁰.

- À propos du cours PHI-201: Le titre même du cours, L'Être humain et son milieu, équivoque, beaucoup trop étroit, trop "contemporain" et même un peu cucul, devrait être remplacé par l'ancien titre, quelque chose du genre La relation de l'être humain au monde. L'avantage théorique et pratique d'une telle substitution tiendrait à ce que les trois "items" que vous "proposez" - "Naissance de la rationalité moderne", "La place de la science dans les représentations de la nature" et "La technique et les transformations du milieu" - qui paraissent en eux-mêmes éminemment respectables, pourraient s'intégrer parfaitement à l'esprit d'un tel cours, sans qu'on ait pour autant à exclure a priori d'autres illustrations tout aussi pertinentes¹¹ du rapport de l'homme au monde.

- Et comme les items 1 et 3 ont déjà été beaucoup "pratiqués" depuis une vingtaine d'années(!), pourquoi un comité d'animation pédagogique, au lieu de nous inciter à exploiter ad nauseam notre vieux stock, ne ferait-il pas miroiter aux profes-

seurs la possibilité d'explorer des "topoi" moins fréquentés et tout aussi intéressants? Il y aurait peut-être moyen, par exemple, de rénover la vieille problématique typique du 201 qu'est la pensée mythique en la couplant avec une autre qui me semble à tort allouée au 101, la naissance de la rationalité en Grèce ancienne (particulièrement chez les Présocratiques).

Je me permets d'ajouter quelques autres suggestions de thèmes que seul notre manque d'imagination collectif nous aurait fait "oublier" jusqu'ici: la question du "choc des mondes" qui s'est produit lors de l'implantation de la pensée chrétienne dans un univers encore païen (cf la polémique de Porphyre et de Celse contre les chrétiens, la riposte chrétienne d'Origène contre Celse, etc.); la bataille théorique qui a accompagné l'annexion d'Aristote à la pensée chrétienne au 13e siècle; "la crise de la conscience européenne" (pour reprendre le titre et l'objet d'un ouvrage célèbre de P. Hazard) à la fin du 17e siècle et au début du 18e siècle; la "philosophie des lumières" (cf les ouvrages du même P. Hazard et de Cassirer) dans ses rapports éventuels avec des phénomènes aussi contemporains que l'Holocauste, la bombe sur Hiroshima, la "révolution tranquille" au Québec ou l'effondrement tout récent du système communiste en Europe de l'Est; l'extraordinaire floraison idéologique et philosophique qu'a entraînée la "réception" du criticisme kantien au sein de l'intelligentsia allemande entre, disons, 1790 et 1815; les "récupérations" très divergentes dont a été l'objet l'hégélianisme entre 1830 et 1848; la querelle des positivistes et des membres de l'École de Francfort au 20e siècle, etc.¹²

- À propos du cours PHI-301:

L'item no 1: "Étude comparative et critique de quelques conceptions philosophiques de l'être humain" me paraît exagérément ambitieux en sa volonté "comparatiste". Il peut, certes, être très utile de comparer deux conceptions de l'homme comparables mais pourquoi exclure ainsi a priori la présentation de conceptions très riches où n'interviendrait pas nécessairement la comparaison (parce qu'inopportune ou encore parce que trop complexe à mener)?

Quant à l'item no 2: "Liberté-déterminisme", "conscient-inconscient", "féminité-masculinité", "individu-collectivité", je vous ferai d'abord un reproche global que vous n'attendez certes pas de moi: vous avez pour une fois trop respecté la "liberté académique" des professeurs, en ce sens que vos propositions reflètent trop bien leurs pratiques effectives, qui risquent donc de creuser encore davantage, avec votre bénédiction, les mêmes sempiternels sillons. Mais ce n'est pas là, il s'en faut, le principal défaut de vos propositions...

Passons sur le premier thème, "liberté-déterminisme", qui, en tant que contenu suggéré, me paraîtrait, bien sûr, au-dessus de tout soupçon. Le second, par contre, "conscient-inconscient" me semble appeler, au moins, trois objections: il risque fort de se prêter à une exploitation purement psychologique de la position freudienne de l'inconscient; de donner lieu au ressassement d'une problématique philosophique terriblement usée, le trop fameux "décentrement du sujet" qui est apparu sur la scène philosophique dans les années '60; de privilégier abusivement, enfin, la théorie de Freud au détriment d'élaborations plus immédiatement

philosophiques qu'on trouverait chez Nietzsche, chez Schopenhauer, chez Leibniz ou même Descartes (cf l'ouvrage de G. Rodis-Lewis sur ce problème).

Quant au troisième, "féminité-masculinité", permettez-moi de me dire ahuri qu'une problématique née, il me semble, au début des années '70 (si l'on exclut Le Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir), ait acquis si tôt le statut de problématique philosophique! N'y a-t-il pas un certain culot et une certaine confusion des valeurs à placer un tel thème sur un pied d'égalité avec le thème "liberté-déterminisme"? N'est-il pas à craindre que son élaboration prenne des allures exclusivement sociologico-anthropologiques? Je puis me tromper, bien sûr, et il se pourrait que les oeuvres d'une Luce Irigaray, par exemple, contribuent un jour à une redéfinition radicale de l'être humain... J'en doute un peu, toutefois!

L'item no 4 "Individu-collectivité" présente un autre type de désavantage: si la perspective à partir de laquelle il doit être traité n'est pas précisée¹³, des "administrateurs" risquent d'y voir un dédoublement des contenus du 401 ou un empiètement sur les territoires des Sciences Sociales!!!

Une dernière remarque sur votre "oubli" de certains thèmes à la rubrique "Problématisation d'un élément constitutif de la condition humaine...": comment pouvez-vous songer à imposer des thèmes aussi contingents et aussi "récents" que "féminité-masculinité" et "conscient-inconscient" et à écarter du même coup des thèmes aussi indiscutablement philosophiques (et aussi organiquement reliés au cours 301) que la problématique des rappports de l'âme (ou de l'esprit ou du psychisme)

et du corps ou celle de la finitude humaine? Je retrouve là les traces d'une étourderie philosophique¹⁴ qui entache trop souvent et le Plan-Cadre et les propositions qui émanent de la Coordination...

- À propos du cours PHI-401:

Je n'ai pas grand-chose à redire contre ce que vous proposez ici car c'est là le cours à propos duquel vous nous laissez, de loin, la plus grande latitude. Je n'en ai pas moins deux objections fondamentales à formuler au sujet de l'orientation globale de ce cours:

a) depuis des années je persiste, sans succès, à réclamer qu'on laisse le choix à chaque professeur de consacrer tout son cours, s'il le souhaite, soit à l'éthique, soit à la philosophie politique. Je ne vise, bien sûr, pas par là à ériger le caprice en système; seul me guide le souci de la compétence. S'il est, en effet, relativement aisé d'accéder à une certaine pertinence dans l'un ou l'autre de ces deux domaines philosophiques, il me semble, en revanche, beaucoup plus difficile (je ne dis pas impossible) d'exceller dans les deux à la fois.

b) quand vous constituez comme objet du cours PHI-401 la "problématique des rapports entre éthique et politique", l'aspect très ambitieux d'un tel objet m'inspire des craintes analogues à celles dont je faisais état ci-haut à propos du 301: vous semblez sous-estimer les difficultés théoriques que présente l'articulation rigoureuse des exigences éthiques et des droits et des devoirs juridico-politiques; je connais, pour ma part, très peu de philosophes du 20e siècle (les choses sont différentes, bien sûr, en ce qui a trait aux philosophes plus anciens) et encore moins de professeurs de philoso-

phie qui puissent tenir un discours sérieux, étoffé et non trivial sur ces épineuses et graves questions.

Finalement, pour conclure sur ce chapitre des contenus imposés, vous comprendrez peut-être que nous soyons plusieurs, à mon département, à craindre le pire quand nous entendons dire par notre représentant à la Coordination que vous vous apprêtez à nous imposer aussi des auteurs obligatoires! Votre impérialisme s'accompagnerait-il de visées "totalitaires", par hasard? Rêvez-vous d'un état de choses tel que le 16 février 1994, par exemple, tous les professeurs de tel ou tel numéro de cours seraient en train de commenter les mêmes pages du même ouvrage du même auteur?

II - À propos de la "séquence d'habiletés intellectuelles" que vous nous proposez

A - Sur la séquence en tant que séquence(!)

Si je n'ai pas dit un mot jusqu'ici de ce que votre lettre du 7 mars 1992 appelle le "second volet" des "précisions" que vous souhaitez apporter au Plan-Cadre, à savoir vos propositions sur "le développement séquentiel des habiletés intellectuelles", c'est que d'autres avant moi ont dit à peu près tout ce qu'il y a à dire là-dessus. J'ai, en effet, appris par ouï-dire (non sans un certain plaisir, d'ailleurs, je vous l'avoue) que votre première version de cette séquence vous avait à juste titre mérité une volée de bois vert de la part de certains professeurs non liés à la Coordination, qui avaient eu l'heureuse idée de se présenter à l'assemblée "élargie"¹⁵ de ladite Coordination (à Montréal, le 3 avril

dernier, si je ne m'abuse). Avouez que cette première version avait une allure quelque peu dadaïste, d'autant plus réjouissante qu'elle émanait de présumés spécialistes de l'"argumentation correcte"!

Par ailleurs, une de mes collègues, Marie Benoit, dans une lettre qu'elle vous a fait parvenir (lettre qui, semble-t-il, n'a toujours pas reçu ne serait-ce qu'un simple accusé de réception) et dont elle nous a livré la primeur lors d'une assemblée de notre département, réussit en très peu de mots à faire parfaitement ressortir ce qu'elle appelle (poliment) le caractère "arbitraire et artificiel" de votre "découpage" des habiletés intellectuelles:

«[...] qui peut m'expliquer, écrit-elle, comment identifier les éléments constitutifs d'un discours rationnel argumentatif (101) sans relier les concepts ni identifier et produire des relations (201) ou encore comment porter un jugement et critiquer (201) sans argumenter (301) ni produire un discours rationnel argumentatif complet (401)? On me dira, bien sûr, que ces habiletés ne sont pas exclusives les unes des autres, etc. Pourquoi alors procéder à un tel découpage?»

J'ai d'autant moins de choses à ajouter là-dessus que, comme en atteste votre troisième lettre (en date du 24 avril), vos adversaires vous ont apparemment beaucoup fait reculer sur cette question; je les félicite par la présente de vous avoir fait, comme on dit, comprendre le "gros" bon sens sur un point capital: vous semblez, enfin, admettre l'évidence, à savoir que la contribution de notre discipline à la formation fondamentale des étudiants "tient principalement, il faut le dire, à sa spécificité et à la valeur formatrice inhérente au traitement des contenus

et des textes philosophiques", comme vous le dites si bien. Mais pourquoi vous a-t-il fallu tant de temps pour vous rendre à cette évidence?¹⁶

Ce dont je ne félicite pas vos adversaires, toutefois, c'est de ne s'en être pris qu'à votre séquence et de s'être montrés, par ailleurs, totalement insensibles aux dangers que présente le principe même des contenus obligatoires... En comparaison de ces dangers, l'incongruité de la séquence d'habiletés intellectuelles me paraît quantité très négligeable!

B - Sur l'importance relative des "objectifs" quant à l'enseignement de la philosophie

L'insistance que je mets sur la question des contenus dans le présent texte ne devrait pas pour autant laisser croire que je n'accorde guère d'importance à la question des objectifs: je pense, au contraire, que nous devons, collectivement et individuellement, avoir une conscience aiguë de ce que nous visons à faire comprendre et à faire pratiquer aux étudiants à travers les contenus que nous leur offrons. J'en ai seulement contre la préoccupation obsessionnelle à l'égard des objectifs de notre enseignement et contre la réduction naïve de celui-ci à des soucis principalement "méthodologiques". Il nous faudrait peut-être en ces matières intérioriser cette idée profonde du bouddhisme zen selon laquelle pour atteindre une cible, il faut être capable de l'"oublier" tant soit peu: dans l'enseignement de la philosophie, comme ailleurs, produire des effets implique aussi qu'on sache mettre entre parenthèses ses buts... Ne faudrait-il pas appliquer à la pédagogie l'idée de Pascal sur la morale, à savoir que "la vraie morale se moque de la morale"?

C - Critique de certaines de vos défi-

nitions des "habiletés intellectuelles"

Certains aspects des définitions que vous proposez dans le "lexique" que comporte votre lettre du 24 avril me suggèrent les remarques suivantes:

- Votre définition de l'opération qui consiste à "conceptualiser" - "définir et préciser le sens d'un terme ou d'une notion" - oublie l'essentiel: conceptualiser, c'est aussi et surtout produire, proposer, créer des concepts (ou des "catégories") à l'occasion de l'expérience qu'on fait du réel; c'est aussi, en d'autres termes, transformer le réel en concepts, l'enserrer dans des concepts nouveaux. L'étroitesse de votre définition me semble due à votre enfermement dans la représentation ultra-étroite que donne de la pensée conceptuelle le point de vue de la logique formelle: vous faites comme si penser consistait exclusivement à clarifier le sens de termes ou de notions qui seraient toujours-déjà "là", toujours-déjà disponibles!

- Votre définition de l'acte de l'esprit qui consiste à "problématiser" - "comprendre les aspects d'une question controversée... dégager les questions reliées à un problème" - souffre d'un défaut analogue à celui qui entache votre définition de l'acte de conceptualiser: vous parlez comme si les "problèmes" étaient toujours-déjà "là", toujours-déjà posés et qu'il ne s'agissait que d'en bien voir les différents aspects. Or, si la problématisation revêt souvent cette forme, je n'en disconviens pas, il faut voir que problématiser, c'est aussi et surtout détecter, faire surgir, percevoir des problèmes là où il ne s'en posait pas, là où l'"on" n'en posait pas!

Il y a, vous le savez bien pourtant, des questions qu'"on" en vient à se

poser uniquement parce qu'un esprit capable d'étonnement, attentif, perspicace et ingénieux a réussi à les poser et à les imposer! Je suis, croyez-le bien, fort embarrassé d'avoir à insister sur de telles évidences mais je me console en me disant que peut-être ces petites observations pourraient vous donner une idée de ce qu'un cours PHI-101, centré sur la logique formelle, peut occulter eu égard aux diverses formes que revêt la pensée...

- Votre présentation de ce que c'est qu'"analyser" - "Décomposer un texte en ses parties constituantes et saisir les rapports qui existent entre ces parties et la manière dont elles sont organisées" - me semble ne pas distinguer très nettement l'analyse de la synthèse... Il y a peut-être un problème là!

- Le deuxième aspect de votre définition du terme "synthétiser" - "Réaliser l'accord de la thèse et de l'antithèse en les faisant passer à un niveau supérieur, en adoptant un point de vue plus global" - repose sur un hégélianisme de bas étage avec lequel j'aurais cru qu'on en avait fini depuis des lunes. J'attire votre attention ici sur un petit fait historique aussi amusant qu'instructif: c'est pour s'être senti invité à promouvoir de telles "habiletés intellectuelles" que Levi-Strauss dit (dans *Tristes Tropiques*) avoir quitté l'enseignement de la philosophie au début des années '30.

En guise de conclusion

Il me plaît de penser - mais je peux, hélas, grandement me tromper sur ce point - que si des mesures aussi

contraignantes que les vôtres, aussi arbitraires et aussi déterminantes pour nos futures conditions de travail nous avaient été "infligées" par la D.I.G.E.C., nous aurions probablement assisté à un fort mouvement de contestation de la part de bon nombre de professeurs de la province. Cette idée me fait croire que tout n'est peut-être pas encore joué et m'inspire du même coup le projet de tenter de faire ma part (sans entretenir trop d'illusions, je l'avoue) pour susciter chez les professeurs de philosophie un mouvement d'insurrection contre votre entreprise d'adultération de la philosophie: la diffusion la plus large possible de ma lettre et son éventuelle publication dans une revue québécoise de philosophie pourraient, qui sait, y contribuer...

Pour conclure, j'espère avoir montré, dans cette lettre (où la vigueur du pamphlet ne devrait pas faire oublier l'essentiel, c'est-à-dire l'abondance et la rigueur des analyses) que ce que vous proposez trahit une incroyable maladresse à "analyser", à "conceptualiser" et à "problématiser" la réalité pédagogique, philosophique, et institutionnelle qui est la nôtre; et j'en déduis, pour ma part, qu'il faut vous suggérer très fortement, si vous voulez vraiment faire quelque chose pour la philosophie, de donner sur-le-champ votre démission en bloc!

Bien à vous,
Pierre Turcotte
Département de Philosophie
C.E.G.E.P. de Maisonneuve

P.S. Depuis que j'ai soumis à mes collègues, le 18 mai dernier, une première version (très abrégée) de la présente lettre, il s'est passé, comme chacun sait, un événement très menaçant pour nous, l'"Avis" du

Conseil des Collèges recommandant la réduction à deux cours seulement des quatre cours actuellement obligatoires; or, je présume que certains d'entre vous seront tentés de prendre prétexte de ces faits nouveaux pour écarter du revers de la main la radicale mise en cause de vos mesures et de décréter que les récents événements la rendent absolument intempestive.

À ceux-là je n'aurais pas de mal à rétorquer que si les malheureux événements récents rendent manifeste la non-pertinence de quelque chose, c'est bien, plutôt, des mesures qui se trament et des discours qui se tiennent à la Coordination depuis plusieurs années! C'est vous, membres actifs de la Coordination, qui devriez rougir de honte de nous avoir dit et redit ad nauseam que la survie institutionnelle de la philosophie dépendait, dans une très grande mesure, du "resserrement" (quel autre terme pudique!) de nos contenus et de nos objectifs et de l'alignement aveugle et servile de nos positions pédagogico-philosophiques sur le dernier dada éducatif des "autorités compétentes(!)", la trop fameuse (et fumeuse) "formation fondamentale"...

Fallait-il que vous soyez naïfs pour croire (ou, au contraire, cyniques pour nous faire croire...) que notre survie était liée, pour une large part, à notre ingestion de vos salades (fadasses) sur la dispersion de nos contenus, l'importance désormais capitale de l'explicitation des "habiletés intellectuelles que la philosophie aide à acquérir ou encore "la contribution inestimable de la philosophie à la formation fondamentale" etc.! Fallait-il que vous soyez ingénus (ou, au contraire, retors) pour laisser entendre, avec une insistance infatigable, que la prise

de connaissance par les "autorités compétentes" et par les représentants des autres disciplines de nos périodiques "améliorations" et "précisions" au Plan-Cadre pourrait exercer une influence déterminante sur notre avenir institutionnel! Comme s'il n'était pas évident que notre sort dépendra toujours principalement de facteurs extrinsèques à la philosophie, bien étrangers à toutes les justifications de notre existence que pourrait receler un Plan-Cadre de philosophie (si bien fait soit-il)! Ah! comme elles ont merveilleusement "réussi" vos stratégies politiciennes! Ah! comme il a admirablement servi notre cause votre comportement systématiquement et servilement hétéronome (dont je faisais état au début de mon texte)! Je vous lève mon chapeau, mesdames et messieurs de la Coordination!

J'ajoute ici que si vous avez vraiment cru à l'influence déterminante des facteurs intrinsèques à l'enseignement de la philosophie quant au "regard" que posent "les autres" sur notre discipline, vous cussiez dû, plutôt que de militer pour le resserrement "législatif" et autoritaire de nos contenus de cours, jouer votre rôle d'animation pédagogique d'une façon bien plus concrète et bien plus précieuse, par exemple, en incitant les diverses assemblées départementales à tout mettre en oeuvre pour rendre impossibles certaines pratiques suspectes (à toutes sortes de points de vue) qui ont lieu dans les cours et qui contribuent, quand la rumeur publique les a amplifiées, à ternir notre image infiniment plus, vous en conviendrez peut-être, que le caractère "vague" de nos plans de cours ou que la "dispersion" présumée de nos enseignements.

Par ailleurs, puisque la position

du Conseil des Collèges est à l'ordre du jour, et qu'approche la tenue de la Commission parlementaire sur l'avenir des C.E.G.E.P.S., permettez-moi de vous dire que si vous donnez comme fondement théorique au Mémoire¹⁷ que vous entendez adresser à ladite Commission l'insipide conception de la philosophie que trahissent vos récentes "améliorations" du Plan-Cadre, notre avenir collectif ne me paraît pas prometteur! Mais, en même temps, je vous imagine bien faisant (apparemment) marche arrière et invoquant pour défendre la philosophie tout ce que vous avez contribué à laisser dans l'ombre depuis des années, par exemple, l'importance de la culture générale des étudiants, le caractère indispensable du recours à la "grande" tradition philosophique occidentale, etc. Si cela devait arriver, sachez que nous serions plusieurs à rigoler doucement...

Notes

1. La formulation de ces objections me fournit une heureuse occasion d'atténuer un peu la platitude de mon petit rappel historique et d'annoncer d'emblée les couleurs de la critique théorique sévère à laquelle j'entends soumettre les propositions et surtout les postulats de votre sous-comité.

2. Il n'est pas indifférent de souligner ici que vous consacrez et cautionnez cette dérobade en juxtaposant deux autres problématiques obligatoires à la problématique "Spécificité du discours philosophique..." du cours PHI-101.

3. J'ai presque osé écrire "ou un minimum de sens esthétique".

4. Puis-je me permettre d'insinuer qu'il se donnait depuis belle lurette des cours 101 d'une très grande rigueur à notre département avant que nos deux

"logiciens" de l'U.Q.A.M. vinssent nous faire bénéficier de leurs "lumières"? Puis-je ajouter que les meilleurs cours 101 qui y aient été donnés me semblent l'avoir été au cours des années '70 et que depuis ce temps, le souci abusif de l'"argumentation correcte" a beaucoup contribué, selon moi, à faire sombrer le 101 dans une certaine in-signifiante? Me sera-t-il permis, enfin, de souligner que ces deux logiciens, qui comptent, pourtant, parmi ceux qui se plaisent à soupçonner certains de leurs collègues de vouloir d'abord et avant tout "se faire plaisir", n'ont pas répugné à promouvoir chez nous en 1977 (oh! bien sûr, au nom du "sérieux" et de la "rigueur"...) une discipline, la logique, qui était précisément leur discipline de prédilection? Comme quoi, peut-être, on n'est jamais si zélé à censurer le "plaisir" que quand il s'agit du plaisir des "autres"...

5. Je sais, je sais, le "moi" est "haïssable", comme nous l'a appris Pascal mais ce n'est pas ma faute si j'ai été à peu près le seul à émettre, de temps à autre, de sérieuses objections à l'état de choses que concoctaient pour nous très sérieusement des gens très sérieux!

6. Si j'emploie ici le conditionnel, c'est qu'il m'apparaîtrait philosophiquement naïf et stratégiquement maladroît de s'opposer, au nom de la "liberté" d'enseignement, au nivellement pédagogique-philosophique que vous nous proposez. En effet, outre les raisons intrinsèquement philosophiques qu'on peut faire valoir (comme je le fais un peu plus loin) pour relativiser l'importance du coefficient "liberté" chez le sujet qui "philosophe" (vraiment), il y a des considérations "politiques" qui devraient nous détourner de revendiquer trop rapidement la liberté contre vos tendances autoritaires: ce serait là porter le combat sur votre terrain et vous auriez alors beau jeu d'en appeler à l'"union sacrée" de toute la "Corporation" en vue de "sauver" l'existence institutionnelle de la philosophie au niveau collégial. Non, madame, messieurs, s'il faut refuser le principe des contenus obligatoires et les contenus que vous proposez, ce n'est pas tant que ces contenus brimeraient notre

liberté d'enseignement et nos "droits" individuels en tant que professeurs de philosophie mais plutôt qu'en plus de leur caractère brouillon, arbitraire, inconsistant et ultra-pauvre, ils font fi de notre "devoir" de nous renouveler périodiquement, de fertiliser notre rapport à notre discipline grâce à la recherche permanente de nouvelles problématiques, de nouveaux thèmes et de nouveaux textes que la Tradition nous permet d'exploiter...

7. J'ose espérer, soit dit en passant, que le fait pour un professeur d'habiter vraiment la philosophie - je n'aime pas, remarquez-le bien, cette expression mais je n'en ai pas trouvé de meilleure - ne vous paraît pas une contre-indication à sa pertinence pédagogique. J'ose l'espérer mais je n'en suis pas certain...

8. Ce que je formule ici me semble valoir globalement et n'exclut en rien, évidemment, qu'il puisse se glisser des éléments idéologiques adventices même dans les plus grandes philosophies! Par exemple, je suis bien conscient (moi aussi!) que les attaques d'un Platon contre la démocratie (pour ne prendre que cet exemple) ne relèvent pas uniquement des exigences de la pensée "pure"; que la justification "philosophique" de l'esclavage chez Aristote nous est présentée comme s'imposant presque aussi nécessairement que la distinction entre la "forme" et la "matière"... que le doute chez Descartes souffre de bien "douteuses"(!) restrictions ou que le concept de "monde" chez Heidegger et l'insistance de ce philosophe sur l'"habiter" et le "bâti" ne sont peut-être pas indemnes de toute appartenance à une très suspecte idéologie "agraire"...

9. Eh oui, vous me permettez, une fois n'est pas coutume, d'invoquer moi aussi certaines données infiniment contingentes pour appuyer mes dires.

10. Les nombreux et zélés supporters de l'actuelle tendance "logico-épistémologiste" en philosophie ne semblent pas avoir prévu la situation paradoxale et cocasse où pourrait nous placer bientôt le renforcement de ladite tendance: les cours 101 et 201 sont en voie d'être phagocytés par les deux seules disciplines - la logique moderne et la "philosophie des sciences" -

qu'on peut, en principe (sinon en fait), enseigner sans se référer jamais à la tradition spécifiquement philosophique!!! C'est tout de même un peu curieux, non? Vous, qui vous dites si soucieux de bien représenter la philosophie auprès des "autres" instances, n'êtes-vous pas effrayés à la pensée que n'importe quel étudiant de mathématiques de niveau Bacc III serait probablement apte à initier les étudiants à la logique moderne? que n'importe quel professeur de sciences pures, qui aurait potassé tant soit peu l'histoire des sciences et l'épistémologie des sciences exactes contemporaines, serait, en principe, au moins aussi compétent(!) en matière de "philosophie des sciences" que le professeur de philosophie "standard"? Quoi? au moment même où nous croyons faire la monstration de notre "sérieux", nous serions plutôt en train de donner la preuve de notre "superfluité"?

Une précision capitale de ma part s'impose sans doute ici: contrairement à ce qu'aient laissé entendre certains tenants du positivisme, les gens qui, comme moi, pourfendent l'"épistémolâtrie" n'entretiennent, bien sûr, aucune aversion à l'égard des sciences ni de l'épistémologie: ils sont seulement allergiques aux arrières-petits enfants de M. Homais! Ils ont, en fait, le plus grand respect pour l'épistémologie - comment faire autrement quand on pratique la philosophie? - entendue, il est vrai, en un sens large qui inclut la "philosophie des sciences" sans pour autant s'y réduire. L'auteur de ces lignes serait même tenté d'avouer ici qu'il s'est toujours intéressé au moins autant aux conditions de production des énoncés des grandes philosophies qu'à la teneur spécifique desdits énoncés (et ce, au risque de vous étonner, tout particulièrement pour la philosophie de Nietzsche, dont les remaniements de perspective, d'une oeuvre à une autre, posent plus d'un problème épistémologique passionnant...).

11. Je vous avoue avoir été, un jour, stupéfait d'entendre dire qu'une majorité de gens de la Coordination souhaitaient vivement voir disparaître de la liste des "contenus suggérés" pour le cours PHI-

201 la perspective esthétique, sous le fallacieux prétexte qu'à peu près personne dans la province ne mentionnait cette perspective dans son plan de cours! Comme si de ce fait on pouvait inférer autre chose que notre collectif manque d'imagination ou de culture!

12. Je ne propose évidemment pas ici que l'on introduise tout de go l'un ou l'autre de ces contenus dans nos plans de cours, sans autre forme de procès... Je me contente de suggérer quelques pistes susceptibles de nous faire repérer des éléments de réflexion nouveaux, passionnants à traiter et accessibles, qui sait, aux étudiants: il ne s'agit pas d'abord ici de se faire plaisir mais de rendre présent aux étudiants le passé théorique infiniment riche de l'humanité occidentale.

13. Ce détail me donne l'occasion de proposer une mesure simplissime, dont je m'étonne fort, d'ailleurs, que des gens comme vous, si soucieux de nous rendre "représentables" auprès des autres instances, ne l'aient pas prônée depuis toujours: pour éviter que la teneur théorique de nos plans de cours (provincial, départementaux ou individuels) se réduise ridiculement à une simple énumération de thèmes ou que l'apparition de certains thèmes apparaisse par trop "étonnante" à des gens de l'"extérieur", ne faudrait-il pas absolument que tous ceux qui rédigent des plans de cours s'efforcent de préciser on ne peut plus clairement la raison d'être des contenus qu'ils proposent et surtout le point de vue philosophique spécifique à partir duquel ils entendent les traiter? Voilà une mesure, non répressive et non homogénéisante, qui aurait, sans doute, pour effet d'atténuer l'apparence de dispersion de nos pratiques qui vous chicote tant!

14. Puisqu'il est question ici de bourdes philosophiques, permettez-moi de vous en faire remarquer une, énorme, que l'on trouve dans la troisième des cinq "Lignes directrices" qui, selon vous, devraient présider à la transmission de nos contenus de cours (et que l'on retrouve, d'ailleurs, formulée en toutes lettres dans le Plan-Cadre lui-même!): je fais allusion à

l'énoncé qui souhaite "que quelques théories soient étudiées «de façon qu'aucune idéologie ne soit érigée en absolu»". A vous qui posez en apôtres de la clarté conceptuelle et de la rigueur déductive, je ne résiste pas au plaisir de faire observer qu'un tel énoncé comporte un très étonnant glissement de sens: je vois mal, en effet, comment une "théorie" (philosophique, j'imagine...) pourrait devenir une "idéologie", du simple fait que l'un(e) de ses adeptes serait tenté(e) de l'ériger en absolu! Une théorie philosophique, aussi dogmatiquement présentée et défendue qu'elle puisse être, demeure une théorie philosophique, il me semble! Quand, par exemple, un Fichte ou un Schopenhauer laissent entendre, à l'occasion, que toute perspective autre que la leur ne peut être le fait de d'imbéciles ou de gens de mauvaise foi, quand Hegel (si l'on en croit la légende) considère, à la fin de sa vie, que tout a été dit (par lui) et qu'il peut se contenter de jouer aux cartes avec ses amis, ces philosophes donnent sans doute un très déplorable exemple de dogmatisme mais ce n'est que par la plus saugrenue des confusions conceptuelles qu'on pourrait voir là une chute de la "philosophie" dans l'"idéologie". N'en irait-il pas de même pour un malheureux professeur qui soutiendrait qu'il n'est pas de salut philosophique hors de l'École de Francfort ou du Cercle de Vienne?

Je "devine", bien sûr, ce que l'énoncé incriminé ici "veut dire" mais si j'insiste, c'est qu'il me semblerait contradictoire et très embarrassant que nous laissions de pareils à peu près déparer le Plan-Cadre (sous prétexte qu'"on se comprend comme ça"?), alors que nous persistons à dire aux étudiants que nous évaluons leurs textes en fonction de ce que ceux-ci disent effectivement et jamais en fonction de ce qu'ils "veulent dire"!

15. Décidément, il devrait s'en tenir davantage de ces assemblées "élargies": cela "élargirait" peut-être avantageusement le champ de vos points de vue...

16. Si vous avez mis si longtemps à sortir de votre "sommeil dogmatique" au sujet de l'importance relative des habiletés intellectuelles, serait-ce dû à l'influence (partielle) de ce très inquiétant groupe de

professeurs du C.E.G.E.P. Bois-de-Boulogne, dont nous apprenions par la voie des journaux il y a quelques années, qu'ils ne croyaient plus possible l'enseignement des textes de la tradition philosophique au niveau collégial? Je parle d'influence "partielle" ici car je sais que, contrairement à eux, vous n'avez jamais exclu la pertinence de tels textes mais avouez qu'on pouvait croire jusqu'à votre très récent "retournement" que vous les subordonniez, ces textes, (aussi aberrant que cela puisse paraître) à l'apprentissage des habiletés intellectuelles... J'ai envie d'ajouter ici un petit détail factuel, qui vaut ce qu'il vaut, à propos des chers collègues de Bois-de-Boulogne: le seul professeur que j'aie entendu s'étonner et même se scandaliser de leur attitude "démissionnaire" à l'égard de la philosophie n'était pas lui-même professeur de philosophie mais plutôt de science politique (à Maisonneuve)...

Et pour ne rien vous cacher, j'ajoute un autre petit détail factuel pour votre édification: depuis plusieurs années, chaque fois que j'entends des gens autour de moi faire un vibrant éloge de la philosophie comme discipline incontournable (c'est une chose qui arrive...), cela émane de professeurs d'autres disciplines (de Français, en particulier)!

17. Vous avez eu le culot, semble-t-il, d'émettre le voeu qu'en ce qui concerne les professeurs de philosophie du niveau collégial, le seul Mémoire que devrait recevoir la Commission parlementaire émane de la Coordination provinciale de philosophie! Plaise au Ciel que tel ne soit pas le cas! J'ai dû mal à imaginer beaucoup de Mémoires individuels qui risqueraient (si, bien sûr, vous vous en tenez à vos véritables positions) de défendre plus mal que le vôtre la cause de la philosophie...

Je souhaite, au contraire, que cent fleurs s'épanouissent (pour reprendre une expression de Mao)... Il en sortirait peut-être quelques intelligentes défenses et illustrations de la philosophie!

**Congrès de la Société de philosophie du Québec
ACFAS**

Université du Québec à Montréal

16 - 20 mai 1994

***Appel aux
communications***

Les personnes désireuses de présenter une communication dans la section philosophie doivent faire parvenir un résumé (2 ou 3 pages) à double interligne de leur projet au plus tard le 15 janvier 1994 au responsable du comité de programme dont les coordonnées sont indiquées plus bas.

De même, les personnes désireuses d'organiser un symposium, une table-ronde, un colloque ou toute autre activité collective dans le cadre du congrès annuel de la S.P.Q. sont priées de faire connaître leurs intentions le plus tôt possible au responsable du comité de programme.

Tous les projets sans exception, qu'il s'agisse d'une communication libre ou de tout autre format d'activité, seront évalués à leur mérite par le comité de programme qui aura recours, si nécessaire, à une expertise externe selon la procédure de l'évaluation à double insu.

Robert Nadeau, responsable de la section philosophie, S.P.Q./ACFAS 1994, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succ. "A", Montréal, (Qc), H3C 3P8.

Tél. à l'UQAM : (514) 987-6721 ;

Tél. et Fax personnels : (514) 488-0789

ERRATUM

*Veillez noter que les résumés des communications
doivent comporter de 2 à 3 pages*

À VENIR ...

Société de philosophie de l'Outaouais

Table ronde : Le mensonge, mars 1994

Table ronde : Le livre d'avenir et l'avenir du livre, rapport à l'électronique, 29 mars 1994

**Activités philosophiques à
l'Université d'Ottawa, 1994**

Conférence annuelle : Jon Elster (University of Chicago) 18 février 1994
Michal Friedman (University of Chicago) 25 mars 1994

Postes en philosophie



L'Université d'Ottawa sollicite les candidatures pour trois postes de professeur de philosophie menant à la permanence. L'attribution définitive des postes sera soumise aux dispositions budgétaires de l'Université d'Ottawa. L'entrée en fonction est fixée au premier juillet 1994.

Pour ces trois postes, les champs respectifs de spécialisation sont :

- (1) philosophie ancienne
- (2) philosophie continentale contemporaine
- (3) théorie de la connaissance ou éthique avec intérêt spécial en éthique appliquée

L'un de ces trois postes pourra être attribué à un professeur(e) agrégé(e) ou titulaire. Le rang professoral d'au moins deux de ces postes sera celui d'adjoint.

Pour tous les postes :

Le doctorat en philosophie est requis. Le traitement sera établi conformément aux normes de la convention collective. Le bilinguisme (français et anglais) est exigé pour l'octroi de la permanence. L'Université prône l'équité en matière d'emploi et encourage fortement la présentation de candidatures féminines.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s.

Adresser la lettre de candidature, le curriculum vitae, trois lettres de référence, et tout autre document attestant de l'excellence dans l'enseignement et la recherche, avant le 31 décembre 1993 à :

M. Hilliard Aranovitch, Directeur, Département de philosophie, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.
Télé. : (613) 564-7668.

Rapport du président

Présenté à la 20^{ième} Assemblée générale
tenue le 19 mai 1993 au Collège de Rimouski

Tel que le stipulent nos statuts, il m'incombe de vous soumettre aujourd'hui un rapport sur l'état de la Société ainsi que sur ses activités au cours de l'année écoulée. Comme cela a été la coutume à la S.P.Q. lors des dernières assemblées générales, je favoriserai une présentation unique pour l'ensemble des aspects couverts par les activités de la Société, incluant bien sûr les réunions du Conseil d'administration et du Bureau de direction, mais aussi les situations respectives de *Philosophiques* et du *Bulletin*, les colloques interdisciplinaires, le congrès annuel, les archives, ainsi que les divers comités de la Société. Par ailleurs, avant d'aborder le premier de ces divers points, il me faut signaler que ce rapport coiffera en fait deux portions de mandat, puisque j'ai succédé à André Côté en janvier dernier, les mandats des membres du Bureau de direction couvrant à présent l'année civile plutôt que l'année académique. De sorte que les nombreux éléments dont il sera ici fait état peuvent relever soit du début de mon mandat, soit de la fin de celui de mon prédécesseur.

1. L'état de la Société et la situation actuelle de la philosophie

En ce qui a trait à l'état de notre



association, il faut dire d'entrée de jeu que la baisse de régime qu'a connue la Société pendant quelques années est maintenant chose du passé. Dûe à des circonstances exceptionnelles dont la plupart étaient tout à fait incontrôlables, cette baisse n'aura été - on est en tout cas en droit de l'espérer - que circonstancielle. Si les inquiétudes passagères qu'a suscitées un temps cette malheureuse situation sont maintenant levées, on le doit très largement à l'équipe qui a été en poste en 91 et 92, et particulièrement au travail soutenu et infatigable d'André Côté qui, assumant la présidence à un moment ingrat, a aidé la S.P.Q. à se relever et à reprendre son rythme de croisière. Je tiens ici à l'en remercier au nom de la Société. Comme on pourra en effet le constater, notre association est à nouveau sur des rails solides, qu'il s'agisse de *Philosophiques*, dont le dossier de l'internationalisation a été mené à terme avec, on le verra, d'excellents résultats, qu'il s'agisse du *Bulletin*, dont la nouvelle formule commence à donner des fruits plus que

prometteurs, qu'il s'agisse des colloques interdisciplinaires dont, pour la première fois dans l'histoire de notre Société, deux ont été tenus durant l'année, qu'il s'agisse enfin de l'augmentation graduelle du membership, qui constitue toujours un bon indicateur de la santé d'une association.

Il reste évidemment quelques points aveugles, que je mentionnerai en temps et lieu, mais dans l'ensemble donc, la situation de la S.P.Q. est redevenue saine. En fait, les sérieux soucis que l'on est en droit d'entretenir présentement ne tiennent nullement à la S.P.Q. elle-même, ou au degré de son dynamisme, qui est manifeste, mais à la situation externe et au contexte actuel, qui demeure très préoccupant. Je fais bien sûr allusion, tout le monde l'aura compris, à la réforme des collèges.

La S.P.Q. s'est impliquée dans ce dossier depuis le tout début, particulièrement sous la forme d'un Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'Éducation de l'automne dernier. Cependant, en janvier de cette année, devant la tournure que prenaient les événements, il devenait évident qu'une implication plus étroite de la Société s'imposait. C'est pourquoi, lors de sa réunion du 20 février, le Bureau de direction prenait acte de l'urgence d'agir à

d'autres niveaux. Il nous a alors semblé que, grâce à la position tout à fait unique qu'elle occupe dans la société québécoise, la S.P.Q. pouvait intervenir de manière originale, tout en respectant les prérogatives et responsabilités des autres instances déjà en place, particulièrement de la Coordination provinciale de philosophie et de Philosophie au collège. En étroite collaboration avec les Comités de défense de la philosophie de divers départements de collège, nous avons donc mis sur pied un vaste mouvement-parapluie, sous la forme d'une Coalition pour la défense de la philosophie au collégial, composée de responsables des principaux organismes représentatifs du milieu, dont bien sûr la S.P.Q., mais aussi de la Coordination provinciale de philosophie, de la Coordination provinciale de Humanités, de Philosophie au collège, de l'Association canadienne de philosophie, du Comité interuniversitaire de philosophie, des associations d'étudiants gradués, du mouvement étudiant «*Touche pas à Socrate*», et ainsi de suite. Comme son nom l'indique, le principal objectif d'un tel regroupement est de défendre, par tous les moyens appropriés, l'espace institutionnel actuel de la discipline dans le réseau collégial. Mouvement de pression et d'action, la Coalition a tenu jusqu'à présent trois réunions et organisé de nombreuses activités publiques. Afin de ne pas allonger inutilement ce rapport, je me limiterai à vous donner, sous forme d'une simple énumération, une idée sommaire de ce qui a été accompli : adoption d'une déclaration de principe, campagne de levée de fonds auprès de divers organismes, des départements de philosophie et des syndicats - la S.P.Q. a d'ailleurs contribué au fonds commun sous la forme d'un don de \$ 1 000 -, création

d'un bulletin de liaison, communiqués de presse, manifestation lors du dépôt officiel du projet de la ministre, vaste campagne de publicité dans les médias, conférence de presse et enfin, pour couronner le tout, journée nationale de ralliement, avec appuis de personnalités publiques éminentes et retombées pouvant éventuellement servir à des fins pédagogiques. De plus, parallèlement à ces diverses initiatives, le Bureau de direction expédiait de son côté une lettre ouverte à la ministre, suggérait une prise de position officielle au Conseil d'administration et voyait à la publication d'une livraison spéciale du *Bulletin* de la S.P.Q.

Pris par les impératifs de l'action, nous avons été obligés de mettre momentanément sur la touche certains dossiers moins prioritaires dans les circonstances, tel par exemple celui de la réorientation de la S.P.Q., qui sera réactivé en temps et lieu. Malgré quoi, s'ajoutant aux nombreuses tâches régulières de la Société, l'intense activité qu'a générée la mise en place de la Coalition a, vous vous en doutez bien, nécessité une dépense considérable d'énergie qu'il n'aurait pas été possible de fournir sans le dévouement de très nombreuses personnes. A ce propos, je m'en voudrais de passer sous silence la contribution tout à fait exceptionnelle de trois membres du B.D. : Michel Seymour, notre premier vice-président, Robert Tremblay, notre trésorier et Michel Robert, notre secrétaire-adjoint. Par ailleurs, au risque de paraître injuste envers toutes les personnes que je ne pourrai nommer ici et qui ont fourni sans compter temps et énergie, je me dois de mentionner au moins deux autres personnes, bien qu'elles n'appartiennent pas aux instances de la S.P.Q. : il s'agit de Marie-Josée Rhéaume et de

Normand Corbeil, tous deux du Collège du Vieux Montréal, la première pour son travail incessant aux niveaux de l'organisation et de l'information, le second pour sa contribution inestimable à l'organisation de la journée nationale de ralliement.

Enfin, je m'en voudrais de terminer ce tour d'horizon de l'état de la Société sans souligner le support appréciable reçu de deux de nos membres institutionnels : l'UQAM et le Collège de Rimouski. La première pour la publication de la revue, le second pour son support logistique et financier. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

2. Les activités régulières de la Société au cours de l'année écoulée

2.1 Le Conseil d'administration et le Bureau de direction

Comme à l'accoutumée, le Conseil d'administration a tenu deux réunions : la première à Montréal à l'automne 92 et la seconde à Québec ce printemps. Quant au Bureau de direction, il a été réuni à quatre reprises, dont la dernière, hier soir, ici même au collège.

Les nominations suivantes ont été effectuées durant l'année en cours : Michel Juneau, de l'Université d'Ottawa, au poste de second vice-président, Suzanne Gauvin, étudiante, comme représentante de l'Estrie, Patrick Imbert, de l'Université d'Ottawa, au poste de représentant de l'Outaouais, et enfin, Jean-Maurice Lamy, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, pour un second mandat à titre de président du Comité pour l'enseignement de la philosophie

(CEPH). Par ailleurs, à la direction du *Bulletin*, le premier mandat de Luc Thériault, du Collège de Maisonneuve, a été prorogé jusqu'au 31 décembre 94.

En vue de l'année qui vient, nous avons à renouveler un mandat et quatre postes sont à pourvoir ; des propositions seront faites en ce sens au point 5 de l'ordre du jour. Enfin, touchant justement les mandats des autres membres du Conseil, il y aurait lieu de les harmoniser avec ceux du B.D. et une proposition de modification des statuts sera présentée à cet effet au point 6.

2.2 Philosophiques

L'internationalisation de la revue, initiée en 1991 et intensifiée à partir de janvier 92, au moment où Josiane Ayoub débutait son mandat de trois ans, est maintenant largement réalisée. Le comité scientifique international dont s'est doté Philosophiques, et qui compte des noms particulièrement prestigieux, est fermement en place. Par ailleurs, comme la chose était initialement prévue, la revue accueille à présent des textes de langue française en provenance de l'extérieur du Québec. Cet apport neuf, couplé aux sollicitations assidues et vigoureuses de la directrice, a permis de constituer une solide banque de textes qui assurent d'ores et déjà un contenu de qualité pour plusieurs livraisons subséquentes. Ainsi par exemple, depuis un an et demi, pas moins de 39 articles ont été reçus, à quoi il faut ajouter trois textes destinés à la rubrique "Interventions", de même que, bien sûr, le lot habituel d'études critiques et comptes rendus. Il s'agit là pour la revue d'une situation aussi heureuse que nouvelle pour laquelle Mme Ayoub doit recevoir une large part de crédit. Et puisqu'il est question de nouveautés,

notons encore que la revue a récemment fait peau neuve et que ce toilettage complet inclut entre autres une nouvelle jaquette, très attrayante, ainsi qu'un nouveau jeu de caractères d'imprimerie exclusif à Philosophiques.

En ce qui concerne la composition du Comité de rédaction, signalons le départ de Georges Legault, de l'Université de Sherbrooke, qui occupait le poste de directeur-adjoint et qui a malheureusement dû quitter ses fonctions. Michel Seymour, de l'Université de Montréal, a accepté de le remplacer, laissant par le fait même vacante la responsabilité des études critiques et comptes rendus, que Louis-André Dorion, également de l'Université de Montréal, assumera désormais à sa place.

Enfin, je vous annonce que la livraison du printemps 1993 est actuellement sous presse et qu'elle devrait paraître incessamment.

2.3 Le Bulletin

La nouvelle formule du *Bulletin* est maintenant bien rodée et elle donne de très bons résultats. Plusieurs livraisons substantielles ont paru durant l'année écoulée dont, à l'automne 92, un numéro reproduisant, entre autres choses, quatre des mémoires présentés lors de la Commission parlementaire sur l'Éducation, dont bien sûr celui de la S.P.Q. Ajoutons à cela le numéro spécial paru le mois dernier, consacré presque exclusivement au dossier de la réforme des collèges et on pourra constater que la nouvelle équipe, constituée de Luc Thériault, déjà nommé, de Robert Tremblay, trésorier de la S.P.Q., lequel assure la liaison avec les diverses instances de la S.P.Q., et enfin de Martin Godon, étudiant, que cette équipe, dis-je, abat

un excellent travail.

En ce qui a trait à la préparation matérielle du *Bulletin*, nous continuons de jouir de l'aide appréciable du Collège du Vieux Montréal dont, je le rappelle, l'actuel directeur est Alain Lallier, ancien président de la S.P.Q., que j'en profite pour remercier au passage.

Enfin, lors de sa dernière réunion, le Conseil d'administration a reçu une politique générale de publication soumise par la direction du *Bulletin*. Il s'agissait en fait de la réponse à une commande passée lors d'une précédente rencontre dans le but de faire de cet organe de notre Société un instrument de liaison et d'information plus efficace encore. Amendée en vue de son adoption ultérieure, ladite politique se penche entre autres sur l'équilibre souhaitable entre les aspects informatif et réflexif, de même que sur le contenu du *Bulletin*, dont elle définit les principales rubriques. Elle précise en outre les dates de parution des quatre numéros réguliers de l'année, de même que les dates de tombée à respecter pour les personnes qui désirent y faire paraître un texte ou une information. Afin d'en informer nos membres, cette politique sera d'ailleurs éventuellement publiée dans les pages du *Bulletin*.

2.4 Les colloques interdisciplinaires

Exceptionnellement, deux colloques interdisciplinaires se sont tenus cette année sous l'égide de la S.P.Q., respectivement les douzième et treizième de l'histoire de notre Société. Sous la responsabilité de Guy Bouchard de l'Université Laval, le premier était organisé conjointement avec la Faculté de philosophie et la Chaire d'étude sur la condition des femmes de cette institution. Il a eu lieu en octobre sur le thème "Les

femmes et la société nouvelle” et il a connu un franc succès bien que, de l’avis du responsable, la participation des philosophes eux-mêmes eût pu être mieux marquée.

Quant au second colloque interdisciplinaire organisé sous le patronage de la S.P.Q., colloque qui a connu lui aussi un grand succès, il s’est tenu le mois dernier à l’UQAM et il était sous la responsabilité de Josiane Ayoub. Regroupant principalement des chercheurs de la France et du Québec, il avait pour thème : “Former un nouveau peuple ? Pouvoir, éducation, révolution” et était organisé conjointement avec les départements d’Histoire et de Philosophie de l’UQAM, ainsi qu’avec le Centre interdisciplinaire d’analyse des discours et de sociocritique des textes (CIADEST) et le groupe de recherche Analyse de textes par ordinateur: cognition et information (ATO-CI).

Il faut se réjouir de ces deux importantes initiatives qui témoignent éloquemment du dynamisme de nos membres et augmentent, par un heureux effet d’entraînement, la visibilité de la Société. Je rappelle d’ailleurs à ce propos que l’esprit qui anime ces colloques interdisciplinaires permet aux philosophes de s’ouvrir à ce qui se fait dans d’autres domaines sur des sujets d’intérêt commun et que pour l’instant, nous n’avons encore reçu aucune proposition de colloque pour l’année 93-94. Le champ est donc libre pour de nouveaux projets que la S.P.Q. accepterait certainement de parrainer avec plaisir.

2.5 L’ACFAS et le Congrès annuel

Pour 1993, la Société a renouvelé son entente avec l’ACFAS, entente qui, on s’en souviendra, permet aux sociétés-hôtes de bénéficier d’une ristourne sur le montant

des inscriptions au Congrès annuel. A la demande du Conseil d’administration de l’automne dernier, j’avais accepté de veiller à l’organisation du Congrès de cette année. 53 propositions de communication ont été retenues par le Comité d’arbitrage, composé du responsable, membre d’office, ainsi que d’André Mineau de l’UQAR et de Maurice Gagnon, de l’Université de Sherbrooke, que vous me permettez de remercier tous deux ici. Les membres du Comité ont d’ailleurs tenu à adresser une suggestion à l’Assemblée générale, suggestion qui sera discutée au point Varia de la présente réunion. Par ailleurs, bien que ce soit l’usage et qu’on y ait rarement dérogé, vous comprendrez que le président de la Société hésite à féliciter officiellement le responsable de l’organisation du Congrès 1993 et préfère pour cette fois laisser les participants juges du travail accompli.

En ce qui concerne à présent nos relations avec les autorités de l’ACFAS, nous sommes toujours en attente d’une réponse définitive à la demande que nous avons logée en mars 92. On se souviendra en effet que la S.P.Q. s’était enquis de la possibilité pour toute société membre qui le désirerait d’exiger l’adhésion de ceux et celles qui souhaitent participer aux activités qu’elle organise dans le cadre du Congrès. Pour l’instant, l’ACFAS nous affirme dans sa réponse préliminaire vouloir examiner à fond cette délicate question, mais en la situant dans le cadre plus global des relations entre l’ACFAS et les sociétés qui en sont membres.

Enfin je signale que, comme certains le savent sans doute déjà, le prochain congrès de l’ACFAS se tiendra en 1994 à l’Université du Québec à Montréal. Pour l’instant, la

personne responsable n’a pas encore été nommée et les membres du Conseil d’administration accueilleront favorablement toute suggestion à ce propos.

2.6 Les archives

Constituant un des points aveugles que j’évoquais en tout début de présentation, les postes d’archiviste et d’archiviste-adjoint sont toujours à pourvoir. Bien que la Société puisse sans doute fonctionner pendant quelque temps sans que ces deux postes statutaires trouvent preneurs, il reste qu’une telle vacance n’est pas idéale pour une Société comme la nôtre. Si elle devait se prolonger outre mesure, il faudrait que, ou bien le C.A., ou bien le Comité sur les orientations se penche sérieusement sur la question. En attendant, nous accueillerons évidemment avec reconnaissance toute candidature éventuelle.

2.7 Le Comité sur l’enseignement de la philosophie (CEPH)

Durant l’année écoulée, le Comité sur l’enseignement de la philosophie a travaillé tout particulièrement sur deux dossiers. Rappelons tout d’abord que c’est à Jean-Maurice Lamy, son président, qu’avait été confié le soin de rédiger le Mémoire de la S.P.Q. présenté à la Commission parlementaire sur la réforme des collèges de l’automne dernier. Plus particulièrement, le mandat reçu consistait à élaborer un contenu qui puisse s’harmoniser avec celui du Mémoire de la Coordination provinciale de philosophie. Deuxièmement, le CEPH a poursuivi son exploration des vastes questions liées à la formation pédagogique des futurs enseignantes et enseignants de philosophie. Il s’agit d’un dossier délicat qui acquiert, on s’en doute, un singulier relief dans le contexte de la



réforme actuelle. Dans cette optique, le CEPH a mené une enquête sur les profils philosophiques et pédagogiques des professeurs du collégial, enquête dont les résultats ont été publiés dans la livraison de l'hiver 93 du *Bulletin*. Il a aussi continué de s'intéresser à l'approche dite de la philosophie pour enfants, une avenue qui poursuit tranquillement son développement au Québec.

2.8 Les relations extérieures de la Société

Étant donné la situation urgente qui prévalait et qui prévaut encore dans les collèges, nous avons dû accorder une faible cote de priorité à cet aspect de nos activités. La Société a malgré tout cherché à rétablir les liens avec l'Association des sociétés de philosophie de langue française (ASPLF). A cette fin, Jacques Aumètre, trésorier-adjoint, avait été chargé, à l'occasion d'un récent congrès en Europe, de régulariser et d'intensifier nos contacts avec les responsables de cet organisme. En attendant, nous continuons à publiciser les activités de l'ASPLF par le biais du *Bulletin*. Par ailleurs, la S.P.Q. est toujours affiliée à la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP). Je rappelle d'ailleurs à ce propos que, comme la chose avait été dûment annoncée, la FISP tiendra son prochain Congrès quinquennal cet été à Moscou, du 22 au 28 août, sous le thème : «L'humanité à un point tournant : perspectives philosophiques».

D'autre part, nous procédons encore, comme la chose est devenue coutumière maintenant, à un échange d'adhésion avec Philosophie au collège, de même qu'avec la Société de philosophie de l'Outaouais.

Enfin, nous continuons de cultiver nos liens d'amitié et de

collaboration avec la toute nouvelle Société albanaise de philosophie, qui est devenue une de nos correspondantes régulières.

2.9 Les finances

Bien qu'il soit tout à fait vital, je serai très bref sur le dernier point qui reste à traiter : les finances de la Société. En effet, la question fait l'objet du point 4 de l'ordre du jour et on pourra constater que, sans être idéale, la situation financière de la Société est saine.

En conclusion, je dirais que l'état de santé de la Société est globalement bon et, comme je l'annonçais en début de présentation, nous avons commencé à récolter les fruits de l'important effort de redressement des deux dernières années. Cela a entre autres permis que l'année académique qui s'achève soit une période de travail intense pour notre organisme, certainement l'une des plus fructueuses de son histoire en termes de productivité. Cependant, comme dans toute entreprise humaine, le résultat n'est pas toujours à la mesure des espérances non plus que des efforts consentis. Et, disant cela, je ne peux m'empêcher de songer en particulier à l'avenir de la philosophie dans les collèges qui, au moment où je vous parle, et malgré toute l'énergie qui a été investie dans ce dossier, demeure très préoccupant, s'il n'est pas déjà compromis. En collaboration avec tous les organismes concernés, il reste dans ce domaine beaucoup de travail à accomplir sans qu'on puisse se montrer trop optimiste sur les bénéfices que l'enseignement collégial de la philosophie pourra raisonnablement en retirer. Selon toute probabilité, la ministre a définitivement fait son lit et elle

affirme en outre vouloir mettre un terme au dossier avant la fin de l'actuelle session parlementaire en juin. Cependant, quelle que soit la teneur des décisions qui seront prises incessamment, on se trouve très certainement en présence d'un chantier de plusieurs années. Il restera donc beaucoup de pain sur la planche, et pour la S.P.Q., et pour la Coalition dont elle a été jusqu'à présent l'âme dirigeante. Il est donc heureux que la Société ait à toutes fins utiles terminé son effort de redressement, car il lui faudra certainement donner sa pleine mesure face aux défis qui nous attendent dans un avenir rapproché. ♦

Jean-Claude Simard

Président

Les Cahiers Recherches et Théories

du département de philosophie de
l'Université du Québec à Montréal
vous informent de la parution dans
la collection Symbolique et idéologie
des numéros S 23

**Sophie de Grouchy
marquise de Condorcet**

**Lettres sur la sympathie
suivies des**

**Lettres d'amour
à Maillia Garat**

*Textes revus, présentés et
anotés par Jean-Paul de
Lagrave*

ISBN-2-920884-23-9
196 pages

1993



Lettre de Jean-Claude Simard aux membres de la S.P.Q.

Hong Kong, le 18 août 1993

À tous les membres de la S.P.Q.

Il y a un peu plus de deux mois, on m'offrait la possibilité d'enseigner au Lycée Français International de Hong Kong durant les deux prochaines années.

La décisions s'avérait difficile à prendre : d'une part, l'expérience promettait d'être passionnante à tous points de vue et une telle possibilité ne se présente pas deux fois dans le cadre d'une vie professionnelle. D'autre part cependant, lorsqu'à l'été 92, j'avais accepté la présidence de la S.P.Q., je m'étais engagé pour un mandat de deux ans et ce mandat, commencé officiellement en janvier 93, était vieux d'à peine six mois !

Après avoir tergiversé pendant plus de trois semaines et après avoir consulté informellement de nombreuses personnes, j'ai finalement décidé d'accepter l'offre en question. Voici les principaux éléments qui ont pesé favorablement dans la balance.

- Comme je l'écrivais dans mon rapport annuel présenté à l'Assemblée générale de mai dernier, après un passage à vide, la S.P.Q. roule à nouveau sur des rails solides, grâce en particulier au travail acharné d'André Côté, mon prédécesseur direct.

- Les dossiers ponctuels dont j'avais, outre la présidence, accepté personnellement la responsabilité,

ont été menés à terme, par exemple l'organisation du Congrès annuel dans le cadre de l'A.C.F.A.S. à Rimouski. Quant aux autres - je songe en particulier, on l'aura deviné, à la mise sur pied de la Coalition nationale pour la défense de la philosophie-, je n'ai pas l'outrecuidance de croire que ma présence ou mon absence puisse y changer quoi que ce soit. D'autant plus que - et c'est le troisième et dernier motif important qui a contribué à emporter la décision -

- L'équipe qui est actuellement en place est unie, solide et efficace. J'ignore quelle formule de direction elle choisira de retenir devant cette situation inédite (au-delà de la promotion officielle du premier vice-président, nos Statuts n'interdisent nullement une direction collégiale), mais en l'occurrence, j'ai pleinement confiance que les principaux dossiers en particulier celui relatif à l'enseignement de la philosophie au Collège, seront pilotés avec toute l'énergie et la maestria nécessaires.

Évidemment, comme on a pu le constater lors des événements du dernier semestre, la bonne volonté, le doigté et l'énergie ne suffisent pas toujours. En effet, malgré tous les efforts et le temps investis, nous n'avons pas réussi à infléchir suffisamment les plans de la Ministre pour l'amener à modifier substantiellement sa Loi. On peut bien sûr entretenir quelque regret, mais on ne

peut certainement pas nourrir de remords : nous avons fait tout ce qui était humainement possible dans les circonstances. Malheureusement, en dernière analyse, la décision ne nous appartenait pas et ce qui s'est passé jusqu'à maintenant constitue une nouvelle pièce à verser au dossier des relations tumultueuses qu'entretiennent depuis des siècles le Prince et la Philosophie. Malgré quoi, le combat n'est pas terminé : il reste à aménager les retombées de la nouvelle Loi. De sorte que la deuxième reprise qui se met actuellement en branle laisse place à beaucoup de latitude qu'il faudra utiliser autant que possible à notre profit. Encore une fois, j'ai pleinement confiance : l'équipe que je laisse derrière moi saura faire en sorte que la S.P.Q. et la Coalition jouent pleinement le rôle qui leur revient dans cette délicate situation.

Voilà. Chère collègues, chers collègues, il me reste à vous saluer tous très cordialement. Et je profite de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour, malgré ces circonstances difficiles pour la philosophie au Québec, vous souhaiter sincèrement la meilleure années académique possible.

zài-jiàn ! (Au revoir !)

Jean-Claude Simard

Lycée Français International de
Hong Kong



SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE
DU QUÉBEC
Case postale 1370
Place Bonaventure
Montréal (QC)
H5A 1H2

Tél. et téléc. : (514) 987-6712

SPQ #

Attention ! Votre adhésion à la SPQ doit être renouvelée le

FORMULAIRE D'ADHÉSION 1994

Important : cette adhésion vous donne droit au *Bulletin* de la SPQ et à la revue *Philosophiques*. Veuillez compléter.

Si certaines informations sont inexactes ou ne figurent pas au formulaire, veuillez les inscrire en caractères d'imprimerie

NOM	PRÉNOM
ADRESSE POSTALE	CODE POSTAL
VILLE, PROVINCE	PAYS
INSTITUTION	FONCTION
TÉLÉPHONE À LA RÉSIDENCE	TÉLÉPHONE AU TRAVAIL
TÉLÉCOPIEUR	ADRESSE ÉLECTRONIQUE

STATUT (veuillez cocher)

MEMBRE ORDINAIRE : personne détenant un diplôme ou poursuivant des études universitaires en philosophie

MEMBRE ASSOCIÉ : personne intéressée aux buts de la Société

Un tarif régulier de 40\$ pour 1 AN ; de 70\$ pour 2 ANS ; de 90\$ pour 3 ANS

Un tarif étudiant de 20\$ pour 1 AN ; de 35\$ pour 2 ANS ; de 45\$ pour 3 ANS

MEMBRE INSTITUTIONNEL : département, centre de recherches, groupe, société, etc.

Un tarif institutionnel de 60\$ pour 1 AN ; de 105\$ pour 2 ANS ; de 135\$ pour 3 ANS

DURÉE DE L'ADHÉSION (Veuillez joindre un chèque ou un mandat à l'ordre de la SPQ)

1 an

2 ans

3 ans

Montant inclus :

Vous recevrez un reçu d'impôt à la fin de chacune des années d'adhésion

Veuillez noter que l'Assemblée générale de la SPQ est susceptible de réviser les frais d'adhésion à son assemblée annuelle. Il est possible de renouveler avant échéance, mais il est interdit de cumuler plus de trois années d'adhésion.

Je désire adhérer à la Société de philosophie du Québec pour la période indiquée.

date

signature

Veuillez adresser ce formulaire a/s du trésorier à l'adresse qui figure ci-dessus